Quatre-vingt-quatrième année. — N° 40. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 14 Février 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-151 du 13 février 1952 rendant applicable dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo l'article 248 du code pénal (p. 1890).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 30 janvier 1952 portant modification des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1950 relatif à la composition des commissions administratives paritaires du secrétariat général du Conseil économique (p. 1891).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté du 12 janvier 1952 portant remise de débet (p. 1891).

Ministère de la justice.

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un magistrat (p. 1891).

Décret du 11 février 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juges de paix et conférant l'honorariat (p. 1891).

Décret du 11 février 1952 acceptant la démission d'un officier ministériel (p. 1891).

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un cadi (p. 1891).

Décrets du 12 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1892).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 11 février 1952 portant nomination de consuls à Lisbonne et Sarrebruck (p. 1893).

Arrêtés portant nominations, attributions de fonctions, réintégrations et admission à la retraite (administration centrale et services extérieurs) (p. 1893).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 11 février 1952 portant rattachement à l'arrondissement d'Avranches (département de la Manche) du canton de la Haye-Pesnel (arrondissement de Coutances, même département) (p. 1894).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 1894).

Décrets du 12 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1894).

Décret du 12 février 1952 portant concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 1895).

Arrêtés du 9 février 1952 portant délégations de signature (p. 1898).

Arrêtés portant titularisation, admission au bénéfice de l'assurance invalidité et rectificatif :

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 1899).

Service des poudres (p. 1899).

Travaux maritimes (p. 1899).

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1952 (additif) (p. 1899).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret du 12 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1901).

Décret n° 52-152 du 13 février 1952, pris en exécution de l'article 6 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951, arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952 (p. 1901).

Arrêté du 11 février 1952 portant délégations de signature (p. 1903).

Arrêté modifiant et complétant l'arrêté du 6 mars 1951 relatif au remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices (rectificatif) (p. 1904).

Arrêtés portant promotions, nominations et titularisations (administration centrale et contrôle économique) (p. 1904).

Ministère de l'éducation nationale.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 1904).

Arrêtés portant détachements (enseignement du second degré et enseignement du premier degré) (p. 1904).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés du 11 février 1952 portant agrément de générateurs d'acétylène (p. 1900).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 21 janvier 1952 portant délégations de signature (p. 1907).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés du 22 janvier 1952 portant nomination des membres du cabinet et de l'état-major particulier du ministre et délégation de signature (p. 1904).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion, nominations, titularisations, intégrations, reclassement, attribution d'indemnité, mises en position de mission, détachement, acceptation de démission, admission à la retraite et annulant ou modifiant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration centrale (p. 1905).

Administrateurs (p. 1905).

Agriculture (p. 1905).

Eaux et forêts (p. 1906).

Infirmières (p. 1906).

Inspection des chasses (p. 1906).

Sages-femmes (p. 1906).

Transmissions (p. 1906).

Liste des candidats reçus au concours de contrôleur rédacteur des transmissions outre-mer (p. 1907).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Circulaire n° 23 S. S. du 13 février 1952 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (p. 1900).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 1907).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances (additif). — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1908).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 1909).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de pâtes à papier (nos 822 et 823 du tarif douanier) en provenance et originaires des pays membres de l'O. E. C. E. et de Finlande (p. 1912).

Avis n° 525 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et la zone monétaire du deutsche-mark de la Deutsche Notenbank (Allemagne orientale) (rectificatif) (p. 1912).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif aux concours de Rome de 1952 (p. 1912).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tableau des chômages proposés pour l'année 1952 sur les voies navigables (p. 1910).

Annonces (p. 1913).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 18 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 13 février 1952. — Questions écrites (p. 675).

LOIS

LOI n° 52-151 du 13 février 1952 rendant applicable dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, l'article 248 du code pénal (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 248 du code pénal, tel qu'il a été arrêté par la loi n° 48-1079 du 7 juillet 1948, modifiée par la loi n° 50-590 du 30 mai 1950, est rendu applicable dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 13 février 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
EDGAR FAURE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Loi n° 52-151. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 9870 ;
Rapport de M. Laurelli, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 12124 ;
Adoption sans débat le 16 mars 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 183, année 1951 ;
Rapport de M. Siaut, au nom de la commission de la France d'outre-mer, n° 297, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 9 mai 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 30, 2e législature ;
Rapport de M. Caillavet, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 2149 ;
Adoption sans débat le 5 février 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Modification des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1950 relatif à la composition des commissions administratives paritaires du secrétariat général du Conseil économique.

Le président du conseil des ministres et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1950 créant deux commissions administratives paritaires au secrétariat général du Conseil économique, notamment son article 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1950 susvisé sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — La composition de ces commissions est fixée comme il suit:

Commission administrative paritaire n° 1.

a) Représentants de l'administration.

« Un titulaire et un suppléant.

b) Représentants du personnel.

« Un titulaire et un suppléant.

Commission administrative paritaire n° 2.

a) Représentants de l'administration.

« Deux titulaires et deux suppléants.

b) Représentants du personnel.

« Deux titulaires et deux suppléants ».

Art. 2. — Le secrétaire général du Conseil économique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1952.

Le président du conseil des ministres,
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Remise de débet.

Par arrêté du 12 janvier 1952, sous réserve du payement d'une somme nette de 55.000 F, il est fait remise gracieuse à l'adjudant-chef Denat (Pierre) en service à la pharmacie centrale d'approvisionnement du Cameroun, du montant, en principal et intérêts, du débet de 173.082 F constaté à son encontre au titre de la majoration familiale de l'indemnité exceptionnelle de résidence en Indochine.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Jourdan, substitut de procureur de la République de 1re classe, mis à la disposition du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Perrin, qui a été nommé agrégé des facultés de droit.

Décret du 11 février 1952 portant nominations, démissions de suppléants de juge de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 11 février 1952:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Antibes (Alpes-Maritimes), M. Collomb (Germain), en remplacement de M. Roustan, décédé.

Badonviller (Meurthe-et-Moselle), M. Saxe (Pierre), en remplacement de M. Bertrand, dont la démission a été acceptée.

Chambon-sur-Voueize (Creuse), Mme Gorge (Lucette), en remplacement de M. Jacquemard, dont la démission a été acceptée.

Château-Gontier (Mayenne), M. Gouin d'Ambrières (Jacques), en remplacement de M. Deme, dont la démission a été acceptée.

Douvres (Calvados), M. Juhel (Pierre), en remplacement de M. Renard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Le Merlerault (Orne), M. Gautret (Marcel), en remplacement de M. Renard, qui a été atteint par la limite d'âge.

Moulins-Engilbert (Nièvre), M. Gautheron (André), en remplacement de M. Laine, décédé.

Perreux (Loire), M. Santarelli (Benoît), en remplacement de M. Cherpin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Chamond (Loire), M. Rivory (Antoine), en remplacement de M. Nicolas, dont la démission est acceptée.

Saint-Gervais (Hérault), M. Laures (Jean), en remplacement de M. Tonnabel, qui a été atteint par la limite d'âge.

Saint-Just-en-Chevalet (Loire), M. Extrat (Romain), en remplacement de M. Guilloux, décédé.

Toulouse (canton Nord) (Haute-Garonne), M. Lanaspeze (Jean), en remplacement de M. Blazy, qui a été atteint par la limite d'âge.

Verneuil (Eure), M. Rabet (Marcel), en remplacement de M. Auger, dont la démission a été acceptée.

Vigneulles (Meuse), M. Bizard (Georges), en remplacement de M. Hache, décédé.

Villeneuve-de-Berg (Ardèche), M. Pitavy (René), en remplacement de M. Pitavy (Joseph), qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

M. Auchecorne, suppléant du juge de paix de Montivilliers (Seine-Inférieure).

M. Maurin, suppléant du juge de paix de Castelmoron (Lot-et-Garonne).

M. Méric, suppléant du juge de paix de Cahors (canton Nord) (Lot).

M. Parchoux, suppléant du juge de paix de Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Castera, ancien suppléant du juge de paix d'Hagetmau (Landes).

M. Cherpin, ancien suppléant du juge de paix de Perreux (Loire).

M. Faget, ancien suppléant du juge de paix de Lauzun (Lot-et-Garonne).

M. Méric, ancien suppléant du juge de paix de Cahors (canton Nord) (Lot).

M. Tonnabel, ancien suppléant du juge de paix de Saint-Gervais (Hérault).

Décret du 11 février 1952 acceptant la démission d'un officier ministériel.

Par décret en date du 11 février 1952, la démission de M. Erlong (Benoît-Robert), huissier au Grand-Bourg (île de Marie-Galante, Guadeloupe), est acceptée.

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un cadi.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Bouhafs Mostefa, cadi de la Mahakma de Frenda, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la Mahakma d'Aïn-Témouchent, en remplacement de M. Rahali, qui a été admis à cesser ses fonctions.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 12 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Blamont (Emile-Armand), secrétaire général de l'Assemblée nationale. Officier du 1er octobre 1946.

Guetat (Paul-Marcel), procureur général près la cour d'appel de Chambéry. Officier du 5 avril 1946.

Au grade d'officier.

MM.

Chasserat (Pierre-Jean-Marie), conseiller d'Etat. Chevalier du 11 janvier 1933.

Bouquet (Louis-Joseph-Théodore), procureur de la République près le tribunal de première instance de Colmar. Chevalier du 25 décembre 1929.

Besson (Gabriel-Aimé), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 16 décembre 1937.

Chadirat (Georges), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 4 décembre 1929.

Martin (Ernest-Robert), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 13 mars 1933.

Saillard (Paul-Edmond-Marie), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 30 décembre 1933.

Jourdan (Alfred-Antoine-Edouard-Honoré), avocat à la cour d'appel d'Aix. Chevalier du 13 juillet 1934.

Soum (Jean-Georges), avocat au barreau de Carcassonne. Chevalier du 12 juillet 1934.

Aimard (Gabriel-François-Louis), avoué près le tribunal de première instance de Clermont-Ferrand. Chevalier du 30 décembre 1933.

Bernard (Georges), huissier du tribunal de première instance de la Seine. Chevalier du 26 décembre 1935.

Constantin (Léon-Pierre), président de la compagnie des experts financiers près la cour d'appel de Paris. Chevalier du 6 août 1937.

Decaux (Francis-Alcide-Valmyr), administrateur judiciaire au tribunal de première instance de la Seine. Chevalier du 7 août 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Cabanon (Marcel), chef du service de la comptabilité de l'Assemblée nationale; 29 ans de services civils et militaires.

Lyon (Jean), chef de la division du secrétariat général de la présidence à l'Assemblée nationale; 20 ans de services civils.

Lecourtier (Pierre-Emile-Alexandre), sous-directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice; 22 ans de services civils et militaires.

Ceccaldi (Pierre), sous-directeur de la direction de l'éducation surveillée au ministère de la justice; 20 ans 10 mois de services civils et militaires.

Geny (Bernard), maître des requêtes au conseil d'Etat; 20 ans 1 mois de services civils et militaires.

Gonet (André-Jules-Victor), substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine; 22 ans 8 mois de services civils et militaires.

Billuart (Emile), avocat général près la cour d'appel de Besançon; 28 ans de services civils.

Lapuyade (Fernand-François-Dominique-Pierre), avocat général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence; 35 ans 6 mois de services civils et militaires.

Payrau (Julien-Paul-Bertrand-Joseph), avocat général près la cour d'appel de Bordeaux; 37 ans 4 mois de services civils et militaires.

Rabaute (Roger-Marius-Georges-Maurice), avocat général près la cour d'appel de Toulouse; 34 ans de services civils.

Depierres (Paul), procureur de la République près le tribunal de première instance de Boulogne; 33 ans de services civils et militaires.

Lecoq (Maurice-Félix-Alfred), président du conseil des prud'hommes du Havre; 38 ans 3 mois de services civils et militaires.

Beurdeley (Marcel-Henri-Marie), avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation; 27 ans d'exercice civil et de services militaires.

Cogniet (Ferdinand-Michel), avocat à la cour d'appel de Paris; 31 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Floriot (René-Edmond), avocat à la cour d'appel de Paris; 28 ans d'exercice civil et de services militaires.

Jais (André-Emile), avocat à la cour d'appel de Paris; 26 ans d'exercice civil et de services militaires.

Marquet (Maurice-Gaston-Charles), avocat à la cour d'appel de Paris; 32 ans d'exercice civil et de services militaires.

Remond (Marcel-Gustave), avocat à la cour d'appel de Paris; 32 ans 3 mois d'exercice civil et de services militaires.

Benga (François-Xavier-Providence-Marie), avocat au barreau de Châteauroux; 41 ans d'exercice civil et de services militaires.

Mme Bruen, née Isnard (Gabrielle-Julia), avocat au barreau de Marseille; 37 ans d'exercice.

Condomine (Paul), avocat à la cour d'appel de Lyon; 19 ans 5 mois d'exercice civil et de services militaires.

Gaucher (Marie-François-Charles-Albert), avocat au barreau de Libourne; 30 ans d'exercice civil et de services militaires.

Muscat (Edouard-David), avocat au barreau de Nice; 41 ans d'exercice civil et de services militaires.

Paintre (Mary-Eugène-Henri), avocat au barreau de l'Oise; 33 ans d'exercice civil et de services militaires.

Pastour (Jean-François-Joseph), avocat au barreau de Grasse; 39 ans d'exercice civil et de services militaires.

Scemama (André), avocat défenseur près le tribunal de première instance de Tunis; 25 ans d'exercice civil et de services militaires.

Vence (Paul-Gustave-Laurent-Joseph), avocat au barreau de Marseille; 34 ans d'exercice civil et de services militaires.

Clet (Jacques), notaire à Chelles; 28 ans d'exercice civil et de services militaires.

Girardier (Raoul-Louis-Alexis), notaire à Dôle; 35 ans d'exercice civil et de services militaires.

Charnal (Léon-Jules), avoué près le tribunal de première instance de Lons-le-Saunier; 46 ans 1 mois d'exercice civil et de services militaires.

Piot (René-Jean), avoué près le tribunal de première instance de la Seine; 33 ans 6 mois d'exercice civil et de services militaires.

Perroudon (Louis-Antoine-Gabriel), avoué près le tribunal de première instance de Saint-Etienne; 46 ans d'exercice civil et de services militaires.

Boissy (Georges-Marie-Victor-Hugues), huissier du tribunal de première instance d'Aix-en-Provence; 47 ans d'exercice civil et de services militaires.

Brossard (Victor-Paul-Marcel), huissier audiencier près le tribunal de première instance de la Seine; 36 ans d'exercice civil et de services militaires.

Convers (Marie-Célestion-Ferréol), huissier du tribunal de première instance de Lons-le-Saunier et greffier de la justice de paix de Saint-Amour; 54 ans d'exercice civil et de services militaires.

Mayan (Louis-Pierre-Maurice), commis principal du greffe de la cour de cassation; 30 ans 8 mois de services civils et militaires.

Michel (Pierre), expert près le tribunal de première instance de la Seine; 37 ans d'exercice civil et de services militaires.

Mulquin (Carlos), expert comptable près la cour d'appel de Paris; 39 ans d'exercice civil et de services militaires.

Décret du 12 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Boissarie (André), avocat à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 1er février 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 12 février 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 octobre 1951 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Chimier (André-Guillaume), secrétaire général de l'Assemblée de l'Union française. Chevalier du 2 août 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 12 février 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu les déclarations du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que la promotion et les nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Eyrolles (Marc-Léon-Auguste), ancien président du tribunal de commerce de Tulle, Chevalier du 7 février 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Malcuit (Pierre-Alphonse), président de chambre au tribunal de commerce de la Seine; 32 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 14 ans de magistrature consulaire.

Nicolas (Paul-Marie-Raymond), président de chambre au tribunal de commerce de la Seine; 51 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 13 ans de magistrature consulaire.

Boiron (Georges), président du tribunal de commerce de Vienne; 49 ans de pratique industrielle et de services militaires, dont 31 ans de magistrature consulaire.

Dupeyrou (Henri-Maurice-François), président du tribunal de commerce d'Oloron; 34 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 21 ans de magistrature consulaire.

Joly (Antony-Marie-Valentin-Théodore), président du tribunal de commerce d'Aurillac; 51 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 17 ans de magistrature consulaire.

Keller (Raymond-Gabriel-Alexandre), juge au tribunal de commerce de Montereau; 54 ans de pratique industrielle et de services militaires, dont 18 ans de magistrature consulaire.

Laval (Henri-François), président du tribunal de commerce d'Albi; 39 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 20 ans de magistrature consulaire.

Paget (René-Henri), président du tribunal de commerce d'Orléans; 53 ans de pratique industrielle et de services militaires, dont 16 ans de magistrature consulaire.

Salom (Marcel-Alexis), président du tribunal de commerce d'Alger; 39 ans de pratique commerciale et de services militaires, dont 20 ans de magistrature consulaire.

Décret du 12 février 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1952 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM

Rahali Mohammed, ancien cadi de la mahakma malékite d'Aïn-Témouchent. Chevalier du 13 mars 1936.

Abdeljebbar Mohamed ben El-Hadj, cadi de la mahakma ibadite d'Alger. Chevalier du 25 août 1939.

Au grade de chevalier.

MM

Benyagoub Abdelkader, cadi de la mahakma malékite d'Aïn-Sefra; 25 ans 8 mois de services civils.

Bentoumi Larbi, cadi de la mahakma malékite de Miliana; 25 ans de services civils.

Hamrioui Saïd, interprète judiciaire près la justice de paix de Dellys; 31 ans 10 mois de services civils.

Cini (Charles), interprète judiciaire près la justice de paix de Boufarik; 28 ans 5 mois de services civils et militaires.

Nencib Abderrahmane, cadi de la mahakma malékite de Colbert; 22 ans 2 mois de services civils et militaires.

Khodjet El Khil Mohammed, oukil judiciaire près les mahakmas et justices de paix d'Alger; 49 ans 9 mois de services civils et militaires.

Belkaaloul dit Kaaloul Mohammed, aoun près la justice de paix de Bordj-bou-Arréridj; 23 ans de services civils.

Callige (Lucien), interprète judiciaire près le tribunal de première instance de Tiaret; 26 ans 8 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un consul à Lisbonne.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Picot de Moras (Xavier-Frédéric-François-Marie-Emile), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, chargé du consulat de France à Porto, est chargé du consulat de France à Lisbonne, en remplacement de M. Massoni.

Décret du 11 février 1952 portant nomination d'un consul à Sarrebruck.

Par décret en date du 11 février 1952, M. Martin (Gustave-César-Maurice), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, placé en service détaché auprès du haut commissariat de la République française en Sarre, est réintégré dans les cadres et chargé du consulat de France, à Sarrebruck (emploi vacant).

Cette décision prend effet du 1er janvier 1952.

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 22 décembre 1951, M. Fournier de Montoussé (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Par arrêté du 1er janvier 1952, Mlle de Corbie (Marie-Thérèse), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été chargée des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à la Haye.

Par arrêtés du 2 janvier 1952:

Mlle Capot-Rey, secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 1er échelon, en congé de longue durée, a été réintégrée dans les cadres et nommée en fonctions à l'administration centrale.

M. Breal (Michel), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Mme Monjardet (Renée), conservateur adjoint de 3e classe, a été admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite proportionnelle.

Par arrêté du 5 janvier 1952, M. du Cauzé de Nazelle (Xavier), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Londres.

Par arrêté du 7 janvier 1952, M. Brugere (Alain), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France près le saint-siège.

Par arrêté du 9 janvier 1952, a été rapporté l'arrêté en date du 26 juillet 1951 aux termes duquel M. Sarfati (Salomon), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Dublin.

Par arrêté du 12 janvier 1952, M. Laporte (Raymond), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Athènes.

Par arrêtés du 16 janvier 1952:

Mlle Campana (Marcelle), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargée des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à la légation de France à Luxembourg.

M. Durand (Bernard), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Lisbonne.

Par arrêtés du 23 janvier 1952:

M. Valeur (Robert), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

M. Kraemer (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Colrier (Paul), chancelier de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie au consulat général de France à Chicago.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

M. Froment-Meurice (Henri), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Extrême-Orient de 2e classe à l'ambassade de France à Tokio.

M. Lerequier (Paul), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Lescuyer (Jean), ministre plénipotentiaire hors classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Pelletier (Pierre), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

Par arrêtés du 24 janvier 1952:

M. Lafon de Lagèneste (Jean), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de représentant politique de la République française à Trieste.

M. Batault (Claude), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Lisbonne.

M. Arnaud (Claude), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été réintégré dans les cadres à compter du 1er janvier 1952 et nommé en mission à l'administration centrale.

M. de Boisgelin (Gilles), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Roullet de La Bouillerie (Pierre), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Washington.

M. Ortoli (Jean), chancelier de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie à la légation de France à Wellington.

Par arrêtés du 29 janvier 1952:

M. Nupied (Charles), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie à l'ambassade de France à Prétoria.

M. Duroux (Etienne), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie au consulat de France à Zagreb.

Par arrêtés du 30 janvier 1952:

M. Filliol (Jean), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été réintégré dans les cadres et chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Sarrebrück.

M. Chazelles (Jacques), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été réintégré dans les cadres et chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Sarrebrück.

M. Collet (Gilbert), chancelier adjoint, 3e échelon, a été réintégré dans les cadres et chargé des fonctions de vice-consul au consulat de France à Sarrebrück.

M. Schricke (Jacques), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Piot (Henri), secrétaire d'Orient de 3e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Ankara.

M. Sarfati (Salomon), chancelier de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul, chef de chancellerie au consulat général de France à Sydney.

Par arrêtés du 31 janvier 1952:

M. Robert de Beauchamp (Louis), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Berne.

M. Morisset (Robert), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 2e classe à l'ambassade France à Belgrade.

M. Pierre-Benoist (Yves), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Berne.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 11 février 1952 portant rattachement, à l'arrondissement d'Avranches (département de la Manche), du canton de la Haye-Pesnel (arrondissement de Coutances, même département).

Par décret du 11 février 1952, le canton de la Haye-Pesnel (arrondissement de Coutances, département de la Manche) est rattaché à l'arrondissement d'Avranches (même département).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 6 en date du 12 février 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le chef de bataillon Fourcade, déjà récompensé pour les mêmes faits. Elle annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée attribuée par ordre général n° 2666 du 31 décembre 1951.

1er bataillon de parachutistes coloniaux. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre à M. le capitaine Moretti, à M. le capitaine Carre et à M. le lieutenant Chartreux, récompensés pour les mêmes faits.

Décret du 12 février 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

INDOCHINE

Au grade de chevalier.

A titre posthume.

Janson (Pierre-Marie-Paul), directeur de l'aumônerie militaire catholique en Extrême-Orient.

Boullard (Pierre-Joseph-Marie-Michel), aumônier auxiliaire.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant été cités à l'ordre de la Nation pour les mêmes faits.

Décret du 12 février 1952 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 4 septembre 1949.)

Capmarty (Louis), ex-soldat de l'armée de l'air, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 6325, classe 1918. Médaillé militaire du 24 février 1912.

Décret du 12 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de la guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, est nommé dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 1er avril 1951.)

Combe (Lucien-Jean-Marie-Claude), ex-caporal de l'armée de l'air, recrutement de Saint-Etienne, mle 1943, classe 1916. Médaillé militaire du 23 février 1918.

Décret du 12 février 1952 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 12 février 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume à l'officier désigné ci-après:

Macia (Jean), sous-lieutenant.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 12 février 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 12 février 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Adam (Camille-Zéphir-Eugène), maréchal des logis chef, 3e groupement de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1928, mle 231, recrutement d'Amiens.

Ahmed ben Feddoul, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1943, mle B. 5232/43, recrutement du Maroc.

De Alexandri (Noël), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1941, mle 29353, recrutement de Lyon.

Ali ben Madani, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle B. 192/39, recrutement du Maroc.

Allancon (Jean-Yves-Marie), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1926, recrutement de Brest.

Alloufi ben Mohamed, 1re classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1943, mle B. 5046/43, recrutement du Maroc.

André (Louis), 2e classe, 93e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 4005, recrutement de Brest.

Andrieux (Georges-René), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1352, recrutement de Saint-Lô.

Badini (Giuseppe), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2091, recrutement de la Seine (4e bureau).

Bailly (Gaston-Sylvain), 2e classe, 3e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1935, mle 508, recrutement de Châteauroux.

Ballivet (Pierre), 2e classe, 35e régiment d'infanetrie, classe 1942, mle 16614, recrutement de Dijon.

Barbier (Léon-Jules), 1re classe, 13e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1931, mle 211, recrutement d'Evreux.

Baudet (François-Marie-Joseph), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 446, recrutement de Saint-Brieuc.

Becasse (Pierre-Marie-Armand), 2e classe, 7e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1929, mle 2924, recrutement de Rennes.

Benard (Gaston-Alexandre-Maurice), 2e classe, 74e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3948, recrutement de Rouen.

Bendjabri Mouffok, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle RM 11163, recrutement d'Alger.

Berbain (Robert), brigadier-chef, groupe de transport 502, classe 1944, mle 322, recrutement de Nancy.

Bernard (Henri), sergent, brigade Alsace-Lorraine, classe 1939, mle 794, recrutement de Nancy.

Bernard (Lucien-Jules), sergent, 1er régiment d'infanterie, classe 1931, mle 503, recrutement de Valenciennes.

Bernard (Yves), caporal-chef, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 28-12, recrutement de la Seine (3e bureau).

Berteuil (Edouard), 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1944, mle 1538, recrutement d'Oran.

Birame-Pouye, caporal, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1940, mle 72923, recrutement de Saint-Louis-du-Sénégal.

Blanchard (Raphaël-Albert-Georges), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 8219, recrutement de Versailles.

Blot (Augustin-Louis-Jules), soldat, 102e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 332, recrutement de Chartres.

Boley (Charles-François), caporal-chef, 35e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 12484, recrutement de Vesoul.

Bonjean (Henri-Louis-Roselin), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 20513, recrutement de Toulon.

Boucault (Pierre-Auguste-Victor), 2e classe, 119e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 182, recrutement de Saint-Lô.

Boucher (Marcel-Henri), 2e classe, 106e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 931, recrutement d'Orléans.

Boulounis Tahar ben Ali, caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940×G, mle 6985×Rm, recrutement de Constantine.

Bozier (Gaston-Emile), 2e classe, 11e régiment de dragons portés, classe 1926, mle 374, recrutement du Blanc-Poitiers.

Brachia Sebti ben Hammou, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 C, mle 1012 LM, recrutement de Constantine.

Brahim ben Lahssen, sergent-chef, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1929, mle A. 632/29, recrutement de Rabat (Maroc).

Braque (Raymond-René), 2e classe, 67e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1647, recrutement de Beauvais.

Breillat (Fernand-Eugène), 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 409, recrutement de Chartres.

Brenac (Léon-Albert), caporal, 12e régiment de zouaves, classe 1928, mle 1065, recrutement de Carcassonne.

Brunet (Auguste-Hubert), 2e classe, 409e régiment d'artillerie (D. C. A.), classe 1932, mle 1882, recrutement de Poitiers.

Callebat (Pierre), 2e classe, groupe sanitaire « Toulouse », 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 21651, recrutement de Toulouse.

Caron (René-Jean-Adrien), caporal, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1942, mle 2001, recrutement de Tunis.

Cassan (Lucien-Gustave-Laurent), 2e classe, 1er escadron du G. R. C. A. 18, classe 1927, mle 1263, recrutement de Rodez.

Castel (Georges-Léon-Désiré), sergent, 91e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 196, recrutement d'Arras.

Catany (Jacques-Pierre), 1re classe, 1er régiment de spahis algériens, classe 1943, mle 1683, recrutement d'Alger.

Catelin (Marcel-Eugène-Louis), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 117, recrutement d'Evreux.

Cazalas (Gaston-Michel), caporal, 12e régiment de zouaves, classe 1933, mle 58, recrutement de Tarbes.

Chabrier, dit Mozat (Jean-Jacques-Alphonse), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1944, mle 3795 LE, recrutement d'Oran.

Chalard (Paul-Albert-Antoine-Marie-François), sergent, 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1929, mle 874, recrutement de Périgueux.

Chanchevrier (Maurice-Henri), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1937, mle 1373, recrutement de Châlons-sur-Marne.

De Charette de La Contrie (Gilles-Marie-Joseph-Gérard), sergent-chef, 102e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1636, recrutement de Nantes.

Chareyre (René-Eugène), maréchal des logis, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 25470, recrutement de Lyon.

Charleuf (André), soldat, 84e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 509, recrutement de Nevers.

Charpentier (Robert-Marcel-Narcisse), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 1444, recrutement de Beauvais.

Chaumier (Lucien-Auguste), 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 6065, recrutement de Versailles.

Chevrel (Jean-Marie-Georges-Joseph), caporal-chef, 47e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 629, recrutement de Rennes.

Collet (Joseph-Adrien), 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 200, recrutement de Rennes.

Conte (Léopold), caporal-chef, 143e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 780, recrutement de Cahors.

Corniaux (Marius-Alphonse-Henri-Joseph), 2e classe, 3e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1932, mle 1445, recrutement de Béthune.

Coulon (Roger), sergent, bataillon de choc, classe 1939, mle 1576, recrutement de Clermont-Ferrand.

Cretin (Marcel), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1940, mle 400, recrutement de Nancy.

Dahel Mohamed, 2e sapeur, 101e régiment du génie, classe 1941, mle Lm 391, recrutement d'Alger.

David (Paul-Eugène), 2e classe, 155e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1935, mle 281, recrutement de Laon.

Delanghe (Marcel-Jean-Louis), maréchal des logis, 4e groupe autonome d'artillerie, classe 1936, mle 1709, recrutement de Saint-Omer.

Demontioux (Raymond-Henri), 2e classe, 17e régiment colonial du génie, classe 1943, mle 12920, recrutement de Poitiers.

Descamps (Guy-Joseph-Ernest), maréchal des logis, 4e groupe autonome d'artillerie, classe 1925, mle 2594, recrutement de Rouen.

Desvignes (Jacques-Roland), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 1414, recrutement de Constantine.

Djaouti M'Hammed, sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1932, mle L. M. 114 A, recrutement d'Alger.

Djenaoui Mohand ben Moussa, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1944 S, mle 25-741 R. M., recrutement de Constantine.

Doucet (Donatien-Marie), 2e classe, 235e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 1823, recrutement de Nantes.

Duffy (Jean), caporal, 93e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2762, recrutement de la Seine.

Dutertre (Ernest-Pierre-Joseph), 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1712, recrutement du Mans.

Dulot (Fernand-Alphonse), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1551, recrutement de Rouen.
Flament (Marcel-Victor), 2e classe, 225e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1936, mle 7181, recrutement de la Seine (5e bureau).
Forgues (Victor-Jean-Marie), sergent, 143e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2375, recrutement de Toulouse.
Fortas (Pierre), sergent-chef, régiment de marche du Tchad, classe 1938, mle B. M. 304, recrutement d'Alger.
Fournes (Camille-Antonin-Marius), 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 755, recrutement d'Albi-Carcassonne.
Gaborel (Marcel-Louis-Joseph), 2e classe, 2e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1592, recrutement de Saint-Brieuc.
Gateau (Théophile-Julien), 2e classe, 91e régiment d'artillerie de campagne, classe 1925, mle 451, recrutement de Dreux.
Gaugain (Raymond-Eugène-Louis), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 985, recrutement d'Orléans.
Gautier (Jean-Emile-Raymond-Léon), 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 1235, recrutement d'Alençon.
Gautier (René-Francis), 2e classe, 2e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2801, recrutement de Rennes.
Gella (André-Henri-Gabriel), sergent, 95e bataillon alpin de forteresse, classe 1937, mle 2207, recrutement de Marseille.
Gendron (Raymond-Abel), brigadier-chef, compagnie de quartier général 83, D. C. R., classe 1940, mle 2861, recrutement de la Rochelle.
Giraud (Robert-Raymond), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle L. M. 1246, recrutement de Poitiers.
Glorian (Ismaël-Fernand), 2e classe, 3e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1929, mle 154, recrutement de la Seine (3e bureau).
Godfroy (Jean-Marcel), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1935, mle 1111, recrutement de Melun.
Gonnot (Jean-Paul-Claude), 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1945, mle 37753, recrutement de Lyon.
Gras (Robert-Georges-Germain), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1881, recrutement de Beauvais.
Grimoin (Jean-Maurice), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 483, recrutement de Rouen.
Grisard (Antoine-Alphonse), caporal, 7e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 5093, recrutement de la Seine (3e bureau).
Guerin (Georges-Emile-Maxime), adjudant, 47e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 2123, recrutement de Niort.
Guerin (Henri-Edmond), maréchal des logis, 225e régiment d'artillerie, classe 1928, mle 2096, recrutement de la Seine (1e bureau).
Guery (Louis), adjudant, 9e régiment de zouaves, classe 1935, mle 2930, recrutement de Saint-Etienne.
Guy (Charles-René), 2e classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1946, mle 39614, recrutement de Lyon.
Hamou ou Lahssen N'Ait Ourhris, 2e classe, 2e groupe de tabors marocains, classe 1939, mle 88, recrutement du Maroc.
Humbert (Roger-Constant), caporal, 1er bataillon de choc, classe 1941, mle 8104, recrutement de Nancy.
Iddir Youcef, 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1921, mle R. M. 3205 A, recrutement d'Alger.
Ignatzious (Michel), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1945, mle 21738, recrutement de Marseille.
Issner (Louis), 2e classe, 28e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1932, mle 852, recrutement de Colmar.
Jacquard (Raymond-Paul), 2e classe, 146e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1928, mle 1261, recrutement de Troyes.
Janeriat (Emile), brigadier, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 217, recrutement de Grenoble.
Joly (René-Joseph), caporal, 47e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1251, recrutement de Rennes.
Joseph (Robert-Emile), 2e classe, 148e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1930, mle 154, recrutement de Mézières.
Jouan (Henri-Jean-Marie), sergent, 47e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1051, recrutement de Saint-Brieuc.
Julien (Emile-Grégoire), 2e classe, 227e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 1280, recrutement de Versailles.
Kaddour ben Abdesselam, 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle U 10523, recrutement du Maroc.
Karamon Héma, 1re classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1939, mle 37655, recrutement d'Ouagadougou.
Kassous Moktar ben Miloud, caporal, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 0697, recrutement d'Oran.
Kerkour Ali ben Hocine, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1944 S, mle 65 L. M., recrutement de Constantine.
Khiari Azouz, 2e classe, 11e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936 C, mle 4052 R. M., recrutement de Constantine.
Kravetz (Lucien), caporal, 91e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 3020, recrutement de la Seine (4e bureau).
Lagaisse (Marcel-Achille), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1938, mle 551, recrutement de Lille.
Lahaye (Francis-Maurice), 2e classe, 8e régiment de zouaves, classe 1938, mle 195, recrutement d'Alençon.
Lambriquet (Joseph-Eugène-Albert), sergent, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2045, recrutement de Saint-Omer.
Lamoureux (Jean-René-Emmanuel), garde républicain, prévôté, 9e division d'infanterie coloniale, classe 1930, mle 1876, recrutement de la Rochelle.
Lancelot (Jean-Marie), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1930, mle 2580, recrutement de Rennes.
Langlet (Kléber-Henri-Florentin), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2882, recrutement de Laon.
Larbi ben Abbes ben Mohamed, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A 3930/39, recrutement du Maroc.
Lary (André-Julien), 2e classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 11827 B, recrutement de Poitiers.
Laugeois (Albert-Adolphe-Joseph), caporal, 91e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 886, recrutement de Rouen.
Lavenu (Joseph), 2e classe, 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1945, engagé volontaire.
Lavignac (Marcel-Abel), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1943, mle 10249 L, recrutement de Poitiers.
Le Bras (Joseph-François-Marie), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1938, mle 1126, recrutement de Guingamp.
Lechesne (Henri-Jules-Jean-Louis), sergent, groupe de commandos d'Afrique, classe 1930, mle 3096, recrutement de Saint-Brieuc.
Lecœuvre (Léon), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 718, recrutement d'Arras.
Le Coz (Corentin-Marie), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1926, mle 2600, recrutement de Brest.
Lefevre (Jean-Raoul-Edmond), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1944, mle 36462, recrutement de Poitiers.
Leffroy (Louis-Henri), sergent-chef, 102e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 4632, recrutement de la Seine (2e bureau).
Legouis (Francis-Aimé-Adrien), 2e classe, 242e régiment d'artillerie, classe 1937, mle 1514, recrutement du Havre.
Legris (François-Léopold), 1re classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1928, mle 820, recrutement de Compiègne.
Le Her (Adolphe-François), brigadier, 7e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 1060, recrutement de Brest.
Le Manier (Constant-Emile), 2e classe, 13e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1930, mle 2319, recrutement de Saint-Lô.
Leroy (René-Louis-Joseph), 2e classe, 3e régiment du génie, classe 1923, mle 5516, recrutement de Lille.
Letreguilly (Roger-Charles), brigadier-chef, 3e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1933, mle 515, recrutement de la Seine (6e bureau).
Linol (Delphin-Maurice-François), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 427, recrutement de Cahors.
Lis (Edouard), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, Mle 19704, recrutement de Coulommiers.
Luppi (Ferdinand), sergent-chef, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1929, mle 3109, recrutement de Montluçon.
Lynik (Semen), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1944, mle 18737, recrutement de Coulommiers.
Machin (Pierre-Marcel), 2e canonnier, 64e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941, mle 14819, recrutement de Mâcon.
Magnier (René-Alphonse-Eloire), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 4056, recrutement de Rouen.
Mancilla (Manuel), 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle F. 890, recrutement du Maroc.
Marceau (Henri), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1935, mle 912, recrutement de la Seine (2e bureau).
Marchi (Etienne), 2e classe, bataillon de choc, classe 1945, mle 1043, recrutement d'Ajaccio.
Marion (Roger), 2e classe, 101e régiment du génie, classe 1946, mle 17561, recrutement de Nancy.
Marlière (Henri-Jules), soldat, 33e régiment d'infanterie, 1er bataillon, 3e compagnie, classe 1933, mle 1632, recrutement de Valenciennes.
Marquis (Joseph-Alphonse), caporal-chef, 225e régiment d'infanterie, classe 1926, mle 1389, recrutement de Dunkerque.
Massin (Henri - Victor - Julien), 2e classe, 93e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3183, recrutement de Rennes.
Mathieu (Alexandre), 2e classe, 15e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 1319, recrutement de Périgueux.
Mathoux (Robert-Xavier), brigadier, 1er groupement de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1933, mle 2020, recrutement d'Evreux.
Mekaoussi (Small-ben-Mokhtar), 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940×G, mle 5421×RM, recrutement de Constantine.
Mercier (Guy-Henri), 2e classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle R 139, recrutement du Maroc.
Mery (Raymond), 2e classe, 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1946, recrutement de Châteauroux.
Mesnil (Robert), 2e classe, 65e régiment d'infanterie, C. I. D. 21, classe 1928, mle 3152, recrutement de Nantes.
Meziane ben Mohamed, caporal, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle A. 5651/39, recrutement du Maroc.

Michel (Alphonse), 1re classe, bataillon de choc, classe 1943, mle R. 487, recrutement du Maroc.
Mignot (Pierre-Auguste), sergent, 2e compagnie légère du désert, classe 1935, mle 108, recrutement de Nancy.
Miloud ben Mohammed, 1re classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 2627/40, recrutement du Maroc.
Mimoun ben Mohamed, 1re classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1934, mle A. 710/34, recrutement du Maroc.
Mimoun Ou Lahboub, 1re classe, 1er tabor marocain, 2e groupe de tabors marocains, mle 26 au 2e groupe de tabors marocains.
Mir (Georges), adjudant-chef, 225e régiment d'artillerie, classe 1924, mle 973, recrutement de Constantine.
Moha Ou Bassou, maoun, 2e groupe de tabors marocains, mle 76 au 2e groupe de tabors marocains.
Moha Ou Bassou, 2e classe, 2e groupe de tabors marocains, mle 342 au 2e groupe de tabors marocains.
Moha Ou Khella, 1re classe, 60e goum marocain, 1er tabor, 2e groupe de tabors marocains, mle 125 au 60e goum.
Moha Ou Larbi, moqqadem aouel, 2e groupe de tabors marocains, classe 1933, mle 5 au 2e groupe de tabors marocains.
Mohamed ben Abdesselem, 1re classe, 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 219/40, recrutement du Maroc.
Mohamed Ou Lhassan, 1re classe, 2e groupe de tabors marocains, mle 567 au 2e groupe de tabors marocains.
Mohammed ben Mouha, 2e classe, 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle A. 2546/40, recrutement du Maroc.
Molinuevo (Martin), 2e classe, 31e groupe autonome de F. T. A., classe 1941, mle 11144, recrutement de Pau.
Mondot (Jean-Baptiste), caporal, 93e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 30, recrutement de Chartres.
Montane (Jean), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 15522, recrutement de Toulouse.
Morand (André-Louis), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1094, recrutement de Rouen.
Morassin (Honoré-Maurice-François), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 23601, recrutement de Toulouse.
Napoléon (Léon-Henri), maréchal des logis, 7e régiment de cuirassiers, classe 1934, mle 1985, recrutement d'Alger.
Naret (Maurice-Léon-Lucien), soldat, 32e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1940, mle 4383, recrutement de la Seine (6e bureau).
Natali (Ange-Marie-Jean-Côme), caporal, 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1932, mle 610, recrutement d'Ajaccio.
Nays (Armand), sergent, 49e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 913, recrutement de Tarbes.
Nemouchi (Khelifa-ben-Saïd), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 C., mle 5589 R. M., recrutement de Constantine.
Nay (André-Albert), 2e classe, 50e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 8919, recrutement de Nancy.
Niquet (Bernard-Edouard-Charles), brigadier, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 16161, recrutement de Dijon.
Nohalc (René-Marie), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1927, mle 1681, recrutement de Guingamp.
Offroy (Myrtil-Henri-Joseph), 2e classe, 8e régiment de zouaves, classe 1938, mle 3596, recrutement de la Seine (2e bureau).
Olivier (Charles-Emile-Alphonse), 2e classe, 102e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 835, recrutement d'Alençon.
Olivier (Joseph-Félicien), 1er canonnier, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1937, mle 1030, recrutement de la Réunion.
Olivry (Jules-Jean-Marie-Joseph), 1re classe, 130e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 93, recrutement de Rennes.
Pallard (Jacques-Rambert-Emile), 2e classe, bataillon du Charollais, 2e division d'infanterie marocaine, classe 1943, mle 25661, recrutement de Lyon.
Pandroz (Alphonse-François), maréchal des logis chef, 201e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1931, mle 2209, recrutement de Mâcon.
Pangourella (Jean - Dimitri), caporal chef, groupe de commandos d'Afrique, classe 1943, mle F. 1020, recrutement du Maroc.
Pétain (André-Maurice), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 1546, recrutement de Béthune.
Petillot (Auguste-Léon), 2e classe, 605e régiment de pionniers, classe 1925, mle 1038, recrutement de Nevers.
Peyrou (Jacques), 2e classe, brigade Alsace-Lorraine, classe 1944, mle 38405, recrutement de Poitiers.
Philippon (Gilbert-Marcel), 2e classe, 133e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1937, mle 986, recrutement de Melun.
Pinel (Léon-Jean), sergent, 1er régiment de Franche-Comté, classe 1941, mle 18515, recrutement de Dijon.
Pin-Girardot (Jean-Pierre), 2e classe, 97e régiment d'infanterie alpine, classe 1928, mle 3627, recrutement de Lyon.
Piot (Jean-Henri-René), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 1520, recrutement de Châlons-sur-Marne.
Pilhois (Alexandre-Louis-Marie), 2e classe, 2e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2804, recrutement de Rennes.
Pitschi (Edgard-Claudius-Pierre), caporal, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1943, mle 2019, recrutement d'Alger.
Plantard (Pierre), maréchal des logis, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1939, mle 2240, recrutement de Saint-Etienne.
Pliez (Pierre-Marceau), 1re classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2576, recrutement de Béthune.
Posnic (Emile-Jean-Bernard), soldat de 2e classe, 24e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 713, recrutement de Saint-Brieuc.
Poussard (Serge-Paul), 2e classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1939, mle 1342, recrutement de Niort.
Pouzet (Jean), 2e classe, 68e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1940, mle 2010, recrutement d'Agen.
Pujet (Eugène), caporal, 49e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 13505, recrutement de Toulouse.
Pupin (Bernard-Emile-Joseph), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 814, recrutement de Rouen.
Quedeville (Gérard-François), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2964, recrutement de Rouen.
Quignon (Alfred-Arthur-Ernest), 2e classe, 242e régiment d'artillerie lourde divisionnaire tractée, classe 1935, mle 758, recrutement de Beauvais.
Radou (Robert-Jean-Eugène), maréchal des logis, dépôt d'artillerie no 2, classe 1935, mle 1132, recrutement de Rouen.
Raynaud (Alexandre-Joseph), 2e classe, 152e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 38447, recrutement de Lyon.
Raynaud (Louis-Emile-Joseph-Léon), soldat de 1re classe, 14e régiment de tirailleurs algériens, classe 1931, mle 205, recrutement de la Roche-sur-Yon.
Renault (Francis-René), 1re classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1518, recrutement de Rouen.
Renucci (Roger-Philippe-Jean-Paul), brigadier-chef, 2e régiment de dragons, classe 1941, mle 15626, recrutement de Rennes.
Rezgui (Abid ben Bachir), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 C, mle 260 LM, recrutement de Constantine.
Riard (Henri-Jean-François), caporal-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1940, mle 994, recrutement de Dijon.
Richard (Roger-Louis-Marie), 2e classe, 11e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 1473, recrutement de Vannes.
Richelet (René-Auguste), 1re classe, 147e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1933, mle 1309, recrutement de Mézières.
Rique (Louis-Emile), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 524, recrutement de Constantine.
Rochet (Georges-Henri-Max-Marcel), caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1942, mle 16390, recrutement de Lons-le-Saunier.
Roger (Charles-Jean-Emile), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 421, recrutement de Laon.
Roger (Jean-Noël), sergent, 1er tabor marocain, classe 1940, mle 1720, recrutement de Carcassonne.
Rolando (Eugène-Léon), 2e classe, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 37901, recrutement de Lyon.
Rose (André-Marius), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2109, recrutement de Rouen.
Rottier (Maurice-Paul-Julien), 2e classe, 7e régiment d'artillerie, classe 1938, mle 1301, recrutement de Chartres.
Roulleau (Jean), maréchal des logis, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1943, mle 2852, recrutement d'Alger.
Rousseau (Emile-Jules-Julien), sergent, groupe de commandos d'Afrique, classe 1938, mle 1199, recrutement du Mans.
Roux (Henri-Séverin), sergent, 7e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 765, recrutement de Chaumont.
Saïd ben Hammou, 2e classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle A 5813/40, recrutement du Maroc.
Salah ben Hassen ben Salah ben Mohamed, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 569 L 39, recrutement A.C.A.T.
Salah ben Yahia ben Omrane, sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 4423/38, recrutement A.C.A.T.
Salomon (François), 2e classe, 1er régiment de Franche-Comté, classe 1943, mle 17477, recrutement de Besançon.
Santini (Jean-Dominique), sergent, 58e goum, 1er tabor marocain, classe 1937, mle 174, recrutement d'Ajaccio.
Saudemont (Robert-Gabriel), 2e classe, 242e régiment d'artillerie, classe 1936, mle 1535, recrutement d'Amiens.
Schattner (Xavier), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1945, mle 20220, recrutement d'Oran.
Schlaster (Julien-Paul), 2e classe, bataillon de choc, classe 1942, mle 8407, recrutement de Nancy.
Schneiderlin (Jean-René), 2e classe, 2e bataillon de choc, classe 1945, mle 22260, recrutement de Nancy.
Serrurier (Pol), caporal, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1940, mle 122, recrutement de Nancy.
Singiez (Georges-Marius), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1932, mle 1552, recrutement de Lyon.

Slimani Mohamed ben Brahim, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941 S, mle 24226 R. M., recrutement de Constantine.

S. N. P. Belkacem ben Mohamed, caporal, 9e régiment de zouaves, classe 1938, mle L. M. 910 A, recrutement d'Alger.

Soprani (Raymond-Dominique), 2e classe, 225e régiment d'artillerie, classe 1935, mle 1798, recrutement de la Seine (2e bureau).

Sornon (Pierre), 2e classe, 97e régiment d'infanterie alpine, classe 1934, mle 1604, recrutement de Lyon.

Souffir (Charles), soldat, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1945, mle 1325, recrutement de Tunis.

Soulier (Jacques-Jean), 2e classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1945, mle 23249, recrutement d'Oran.

Stefanut (Liccio), 1re classe, 1er bataillon de choc, classe 1946, mle 1758, recrutement de Toulouse.

Tadbirt (Miloud), 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle R. M. 1352, recrutement d'Alger.

Tahar ben Hassen ben Khelifa, caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 2871/40, recrutement A. C. A. T.

Taillefer (Maurice-Louis), aspirant, 11e régiment d'artillerie, classe 1931, mle 3197, recrutement de la Seine (6e bureau).

Takour Mohamed ben Mohamed, brigadier, 1er régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1933, mle L. M. 315 M, recrutement d'Alger.

Taquin (Charles), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1945, mle 21544, recrutement du dépôt de la légion étrangère, Paris.

Teillet (Yves-Alphonse), 2e classe, 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle R 693, recrutement du Maroc.

Thierry (Louis-Lucien), brigadier, 3e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 3313, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Thouant (André-Georges), 2e classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1938, mle 523, recrutement de la Seine (2e bureau).

Torrecila (Pierre), 1re classe, groupe de commandos d'Afrique, classe 1941, mle 13 E, recrutement d'Oran.

Touati Abderrahmane, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle R. M. 3888, recrutement d'Alger.

Tournat (Pierre-André), 1re classe, 225e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1936, mle 65, recrutement de Poitiers.

Uco (Roger-Charles-Francis), 2e classe, 137e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 2346, recrutement de Nantes.

Vaillant (César-Antoine), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1924, mle 340, recrutement de Troyes.

Valet (André-Arsène-Isidore), adjudant, 9e régiment de zouaves, classe 1931, mle 2089, recrutement d'Alençon.

Vallaz (Ramirez-Dionisco), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1941, mle 1291, recrutement d'Oran.

Valle (Maurice-Alexandre), 2e classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1199, recrutement de Rouen.

Vegh (Martin), brigadier-chef, 1er régiment étranger de cavalerie, classe 1942, mle 1669, recrutement d'Oran.

Vicedo (Christian), aspirant, 34e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1943, mle R. M. 2447, recrutement d'Alger.

Vila (Raymond), sergent, groupe de commandos d'Afrique, classe 37-38, mle R. M. 2145, recrutement d'Alger.

Villeneuve (Albert-Auguste), 2e classe, 131e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 133, recrutement d'Orléans.

Virolle (Roger), 2e classe, 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1945, mle 1937, recrutement de Bourges.

Wattez (Georges-Paul), 1re classe, 91e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1921, recrutement de Dunkerque.

Weise (William), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1945, mle 37455, recrutement de Rennes.

Youcef ben Abidi ben Touati ben Hellal Chibi, 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1942, mle 3270/40, recrutement A. C. A. T.

Zairi Ammar ben Mohammed, 2e classe, 23e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1940 C, mle 19128 R. M., recrutement de Constantine.

Zaloylo (Robert), sergent-chef, 1er bataillon de zouaves, classe 1939, mle 2281, recrutement d'Epinal.

Zaoui Brahim ben Larbi, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 G, mle 2000 R. M., recrutement de Constantine.

Zarroug Tidjani ben Ahmed, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 C, mle 63 L. M., recrutement de Constantine.

Zimouche Messaoud ben Lakhdar, 1re classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942 C, mle 7666 R. M., recrutement de Constantine.

Khoudir Mohamed ben Djelloul, 2e classe, 5e régiment de tirailleurs algériens, classe 1906, mle N. I. 5166, recrutement d'Alger.

Décret portant concession de la médaille militaire (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 février 1952:

Page 1474, 2e colonne, 31e ligne, Drogue: au lieu de: « 23 ans de services, 6 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses », lire: « 26 ans de services, 4 ans de campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés ».

Page 1475, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « Zerr (Roger-Jules-Léon), adjudant », lire: « Zerr (Roger-Jules-Léon), adjudant-chef »; 2e colonne, 71e ligne, au lieu de: « Roussion (Sylvestre-Roger) », lire: « Bousson (Sylvestre-Roger) ».

Délégations de signature.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 17 juillet 1947 modifiant l'organisation de l'administration centrale du ministère de la guerre;

Vu le décret n° 50-56 du 13 janvier 1950 modifiant la dénomination de la direction de la justice militaire et de la gendarmerie;

Vu le décret n° 46-249 du 18 février 1946 fixant provisoirement les attributions du secrétaire général du ministère des forces armées, modifié par le décret n° 50-1127 du 15 septembre 1950;

Vu le décret n° 48-40 du 7 janvier 1948 fixant les attributions du secrétaire général du ministère des forces armées;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-102 du 22 janvier 1952 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre de l'armement (coordination);

Vu l'arrêté du 2 février 1952 portant délégation de signature au secrétaire général aux forces armées (services communs),

Arrête:

Art. 1er. — M. Turpault, directeur de la justice militaire et de la gendarmerie, a délégation permanente de signature du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, dans le cadre des directives données par le ministre, pour les affaires ressortissant à son service et relatives:

1° A l'administration et à la gestion des personnels de la justice militaire et de la gendarmerie, et notamment à l'octroi de secours aux personnels de la gendarmerie et à leurs ayants cause;

2° A l'organisation et au fonctionnement des services, et notamment:

a) L'approbation des ventes de matériel réformé, des procès-verbaux de perte, de détérioration et de déclassement, jusqu'à concurrence de 1 million de francs, lorsqu'aucune responsabilité n'est engagée;

b) Les décisions relatives aux imputations, lorsque ces décisions ont reçu l'accord du contrôle, dans les conditions suivantes:

Pour les imputations à la charge de l'Etat, jusqu'à 1 million de francs, ou sans limitation s'il s'agit de pertes consécutives à des circonstances de guerre;

Pour les imputations à la charge des comptables et des tiers, sans limitation.

Toutefois, le ministre de la défense nationale se réserve:

Toutes les mesures individuelles devant faire l'objet d'arrêtés ou de décrets;

L'administration des officiers généraux;

La signature des ordres de mission pour les territoires situés en dehors de la France métropolitaine;

Les correspondances échangées avec les autres départements ministériels et se rapportant à des questions de principe;

Les décisions à prendre en cas d'observations maintenues par la direction du contrôle ou le contrôleur des dépenses engagées.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 10 octobre 1944 portant création d'une sous-direction du service vétérinaire à la direction du service de santé;

Vu le décret du 16 novembre 1948 portant fusion de deux directions et d'un service relevant des secrétaires d'Etat aux forces armées en une direction centrale des services de santé relevant du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 46-219 du 18 février 1946 fixant provisoirement les attributions du secrétaire général du ministère des armées, modifié par le décret n° 50-1127 du 15 septembre 1950;

Vu le décret n° 48-10 du 7 janvier 1948 fixant les attributions du secrétaire général du ministère des forces armées;

Vu l'arrêté du 6 décembre 1948 portant organisation de la direction centrale des services de santé, modifié par l'arrêté du 2 mai 1951;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-102 du 22 janvier 1952 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre de l'armement (coordination);

Vu l'arrêté du 2 février 1952 portant délégation de signature au secrétaire général aux forces armées (services communs),

Arrête:

Art. 1er. — M. le médecin général de 1re classe de la marine Tabet, directeur adjoint des services de santé des armées, faisant fonctions de directeur central par intérim, a délégation de la signature du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale:

1° Pour toutes questions concernant l'administration et la gestion des personnels militaires et des personnels civils extérieurs des services de santé des armées.

Toutefois, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, se réserve à cet égard:

Toutes les correspondances échangées avec les autres départements ministériels et les secrétaires d'Etat aux forces armées se rapportant à des questions de principe;

Toutes les mesures individuelles devant faire l'objet d'un arrêté ou d'un décret;

L'administration des officiers généraux;

Les permissions pour l'étranger;

Les ordres de mission dans les conditions fixées par des décisions particulières.

2° Pour toutes les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des services de santé, l'administration et la gestion des crédits et des matériels de ces services, et notamment:

a) Dans le cadre des programmes arrêtés suivant la procédure fixée par le décret du 8 janvier 1948, l'approbation et la résiliation des marchés dans la limite de 250 millions de francs, sous réserve de l'accord de la direction de contrôle compétente;

b) Les décisions auxquelles peut donner lieu l'exécution de ces marchés (notamment concessions de sursis de livraison et décisions relatives aux pénalités), conformément aux dispositions des instructions ministérielles relatives aux marchés et sous réserve de l'accord de la direction de contrôle compétente;

c) L'approbation des ventes de matériel réformé, des procès-verbaux de perte, de détérioration ou de déclassement, jusqu'à concurrence de 1 million de francs, lorsqu'aucune responsabilité n'est engagée;

d) Les décisions relatives aux imputations, lorsque ces décisions ont reçu l'accord du contrôle compétent, dans les conditions suivantes:

Pour les imputations à la charge de l'Etat, jusqu'à 1 million de francs, ou sans limitation s'il s'agit de pertes consécutives à des circonstances de guerre;

Pour les imputations à la charge des comptables et des tiers, sans limitation;

e) Les décisions relatives au règlement à l'amiable ou selon les procédures prévues des réquisitions de toute nature exercées pour les besoins des armées françaises ou alliées, sous réserve de l'action de coordination dévolue au service de l'intendance par application de l'article 29 de la loi du 11 juillet 1938, modifié par l'acte dit loi du 30 août 1940.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 29 janvier 1948, portant création au sein du ministère des forces armées d'un service de l'action sociale des forces armées;

Vu le décret n° 46-219 du 18 février 1946 fixant provisoirement les attributions du secrétaire général du ministère des armées modifié par le décret n° 50-1127 du 15 septembre 1950;

Vu le décret n° 48-10 du 7 janvier 1948 fixant les attributions du secrétaire général du ministère des forces armées;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-102 du 22 janvier 1952 relatif aux attributions du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du ministre de l'armement (coordination);

Vu l'arrêté du 2 février 1952 portant délégation de signature au secrétaire général aux forces armées (services communs),

Arrête:

Art. 1er. — M. le commissaire en chef de 1re classe de la marine Mares, directeur central du service de l'action sociale des forces armées, a délégation permanente de la signature du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale dans le cadre des directives données par le ministre, et sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, pour les affaires ressortissant à son service et relatives:

1° Aux questions concernant l'administration des personnels civils qui relèvent en propre du service de l'action sociale des forces armées;

2° Aux questions intéressant l'organisation et le fonctionnement du service et notamment:

a) Les décisions relatives aux imputations lorsque ces décisions ont reçu l'accord du contrôle dans les conditions suivantes:

Pour les imputations à la charge de l'Etat jusqu'à un million de francs ou sans limitation s'il s'agit de pertes consécutives à des circonstances de guerre;

Pour les imputations à la charge des contribuables, sans limitation;

b) Les circulaires et décisions relatives aux règlements à l'amiable ou selon les procédures prévues, des réquisitions de toute nature pour les besoins des armées françaises ou alliées sous réserve du rôle de coordination dévolu à l'intérieur de chaque armée par l'article 29 de la loi du 11 juillet 1938 modifié par l'acte dit loi du 30 août 1940.

3° Aux questions relatives au fonctionnement de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, à l'exclusion de celles qui concernent le contrôle médical.

Art. 2. — Toutefois, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale se réserve:

Toutes les mesures individuelles devant faire l'objet d'arrêté ou de décret;

La signature des ordres de mission pour les territoires situés en dehors de la France métropolitaine;

Les correspondances échangées avec les autres départements ministériels et se rapportant à des questions de principe;

Les décisions à prendre en cas d'observation maintenues par la direction du contrôle ou le contrôleur des dépenses engagées.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 février 1952.

GEORGES BIDAULT.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 17 janvier 1952, M. Faitout (André-Louis), commis administratif stagiaire au titre des emplois réservés au musée de l'armée, est titularisé dans son emploi à la date du 15 septembre 1951.

Service des poudres.

Par arrêté du 4 février 1952, Mme Guedes (Marguerite), commis administratif à la poudrerie nationale de Toulouse, atteinte d'une invalidité temporaire au taux de 70 p. 100, continuera à bénéficier des prestations en nature de l'assurance invalidité pendant une période de six mois, du 5 janvier 1952 au 4 juillet 1952.

Travaux maritimes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1952: page 1084, 10e ligne, au lieu de: « 3e tour (choix). M. l'agent technique principal de 2e classe Donval (Robert) », lire: « 3e tour (choix). M. l'agent technique principal de 3e classe Donval (Robert) ».

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1952.

Additif au *Journal officiel* du 25 janvier 1952.

OFFICIERS

VI. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

6e Embarquement à partir du 25 avril 1952.

Page 1088:

D. — **Intendance coloniale.**

Officiers d'administration.

Après:

Lugnier (Charles), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Ajouter:

Lieutenant.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Agrément de générateurs d'acétylène.

Par arrêté en date du 11 février 1952, est agréé, sous le n° 220, le générateur d'acétylène Perkéo, type D (charge 3 kg), à contact et à haute pression, construit par les Etablissements Valentini, 46, rue de la Duchère, à Lyon (Rhône), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

Par arrêté en date du 11 février 1952, est agréé, sous le n° 221, le générateur d'acétylène Perkéo, type n° 6 (charge 5 kg), à contact et à haute pression, construit par les Etablissements Valentini, 46, rue de la Duchère, à Lyon (Rhône), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Circulaire n° 23 S. S. du 13 février 1952 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 a pris, au cours de sa réunion du 31 janvier 1952, un certain nombre de décisions concernant les tarifs d'honoraires en matière de soins aux assurés sociaux.

I. — Tarifs médicaux

a) *Tarifs d'autorité.*

La commission nationale a fixé le tarif d'autorité du forfait n° 3 des médecins (surveillance du nourrisson après césarienne) prévu par l'article 9 de l'arrêté du 11 septembre 1951 portant modification de la nomenclature générale des actes professionnels à 25 p. 100 du forfait d'autorité n° 1 ou n° 2 suivant le cas.

La commission a d'autre part décidé d'accorder le bénéfice du tarif d'autorité intermédiaire applicable aux villes de plus de 100.000 habitants aux localités suivantes de l'agglomération stéphanoise :

Saint-Priest-en-Jarez, Villars.

Saint-Jean-Bonnefonds, Terrenoire.

La Ricamarie, le Chambon-Feugerolles, Firminy, Roche-la-Molière, Saint-Genest-Lerpt.

Izieux, Saint-Chamond, Saint-Julien-en-Jarez, L'Horme, Grand-Croix.

Lorette, Rive-de-Gier, Châteauneuf.

b) *Tarifs conventionnels.*

D'autre part, la commission a approuvé les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions médicales. Ces tarifs figurent au tableau I ci-annexé.

II. — Tarifs des sages-femmes

La commission a approuvé les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions de sages-femmes (tableau II).

Conformément à l'article 10 modifié de l'ordonnance du 19 octobre 1945, ces décisions prennent effet à l'expiration d'un délai de quinze jours à compter de la date de la réunion de la commission nationale des tarifs, soit, en l'occurrence, à compter du 15 février 1952.

Je vous serais obligé de vouloir bien porter les décisions qui précèdent à la connaissance des caisses de sécurité sociale de votre circonscription et de leur donner le maximum de publicité.

PAUL BACON.

Tableau I. — *Tarifs médicaux conventionnels approuvés par la commission nationale des tarifs.*

DÉPARTEMENTS	C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENTS Simple.	ACCOUCHEMENTS Gémellaire	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Doubs (circonscription C. P. de Besançon)	350	450	600	800	220	220	8.000	9.500	35	15 février 1952.
Doubs (circonscription C. P. de Montbéliard)	350	450	600	800	220	220	8.000	9.500	35	15 février 1952.
Finistère	350	400	600	950	230	230	8.000	8.500	35	15 février 1952.
Brest et Quimper	»	450	»	»	»	»	»	»	»	15 février 1952.
Lot	350	450	500	800	225	225	8.000	9.000	30	15 février 1952.
Haute-Saône	350	450	600	1.000	230	230	8.000	9.000	35 plaine. 40 montagne.	15 février 1952.

Tableau II. — *Tarifs conventionnels de sages-femmes approuvés par la commission nationale des tarifs.*

DÉPARTEMENTS	ACCOUCHEMENTS Simple.	ACCOUCHEMENTS Gémellaire	C.	V.	V. D.	V. N.	S. F.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Ardèche	6.200	7.250	195	240	425	600	115	34	15 février 1952.
Doubs (circonscription C. P. de Besançon)	6.200	7.250	200	240	425	600	115	30	15 février 1952.
Doubs (circonscription C. P. de Montbéliard)	6.200	7.250	200	240	425	600	115	30	15 février 1952.
Landes	6.000	6.750	170	210	370	525	110	25	15 février 1952.
Basses-Pyrénées	6.000	6.750	170	210	370	525	110	25	15 février 1952.

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 12 février 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 12 février 1952, rendu sur le rapport du ministre des affaires économiques, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de chevalier.

M. Pecresse (Jean-Francis), délégué général de la fédération nationale du négoce en tissu; 18 ans d'activité professionnelle et de services militaires dont 1 an de mobilisation et 1 an de captivité, au total 20 annuités (titres exceptionnels).

Décret n° 52-152 du 13 février 1952, pris en exécution de l'article 6 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu l'article 6 de la loi n° 51-1509 du 31 décembre 1951;

Vu les décrets du 27 décembre 1947 et 30 mars 1948 pris en exécution de la loi n° 46-451 du 19 mars 1946;

Vu l'avis conforme de la commission des finances de l'Assemblée nationale;

Vu l'avis de la commission des finances du Conseil de la République,

Décrète:

Art. 1er. — La quotité de centimes additionnels à mettre en recouvrement dans les rôles de 1951 au profit des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ainsi que des communes en dépendant est limitée au quart du nombre de centimes additionnels arrêté par l'autorité de tutelle pour ledit exercice, compte tenu, s'il y a lieu, de l'ajustement prescrit par l'article 6 ci-après.

Art. 2. — Le tarif local des patentes maintenu provisoirement en vigueur dans le département de la Guadeloupe par l'article 9 du décret n° 48-563 du 30 mars 1948 est modifié comme suit à compter du 1er janvier 1951.

1. Les droits de patente en principal du tableau A (tarif exceptionnel) et du tableau B (tarif général) sont ceux en vigueur au 1er janvier 1930, sauf en ce qui concerne les professions ci-après du tableau A, pour lesquelles ces droits sont ainsi fixés:

Colporteurs et marchands forains:

1° Colpoteurs de menus objets (bimbeloterie, bonneterie, mercerie, etc.:

Avec balle ou tray	50 F.
Avec bête de somme	75
Avec voiture	200

2° Marchands de bijoux, de tissus, de vêtements ou d'articles autres que ceux compris dans la précédente catégorie:

Avec balle	500 F.
Avec bête de somme	700
Avec voiture	1.400

Fabrique de sucre de cannes:

Taxe calculée sur le contingent minimum de sucre imposé à chaque établissement:

1° Pour les 1.000 premières tonnes	30 F par tonne.
2° Pour la fraction comprise entre 1.000 et 2.000 tonnes	38 —
3° Pour la fraction comprise entre 2.000 et 3.000 tonnes	46 —
4° Pour la fraction comprise entre 3.000 et 4.000 tonnes	56 —
5° Pour la fraction excédant 4.000 tonnes	66 —

2. Les droits de patente applicables au entreprises d'éclairage à l'huile ou au schiste ainsi qu'aux entrepreneurs de travaux publics tels qu'ils sont mentionnés au tableau A sont supprimés. Les droits dus par les intéressés sont ceux de la classe appropriée du tableau B.

Art. 3. — Le tarif local de patentes maintenu provisoirement en vigueur dans le département de la Martinique par l'article 8 du décret n° 48-565 du 30 mars 1948 est modifié comme suit à compter du 1er janvier 1951.

1. Les droits de patente déterminés par l'application d'un tarif à une somme exprimée en francs ou par une quote-part d'une telle somme sont supprimés.

2. Les entreprises exerçant l'une des professions qui étaient soumises aux droits de patente visés au paragraphe précédent sont assujetties aux droits normaux de patente applicables aux contribuables effectuant des opérations de même nature avec la clientèle privée ou, s'il y a lieu, à des droits réglés d'après l'analogie de leurs opérations par un arrêté du préfet, rendu sur la proposition du directeur des contributions directes et après avis du maire.

3. Le tableau B, deuxième partie du tarif, est complété par la rubrique suivante:

Fabricant: celui dont la profession, inscrite sous une dénomination quelconque au tableau des commerces, industries ou professions dont le droit fixe est réglé eu égard à la population et d'après un tarif général, consiste dans un travail de fabrication, de confection ou de main-d'œuvre, lorsqu'il travaille soit pour le commerce, soit, dans les mêmes conditions de prix et de quantité, pour des consommateurs importants (administrations, utilisateurs professionnels et particuliers) et qu'il occupe plus de dix ouvriers disséminés ou réunis dans le même établissement.

Pour les dix premiers ouvriers: 700 F.

Pour les ouvriers au-dessus de dix: 100 F par ouvrier ou par série d'ouvriers momentanément occupés équivalent à un ouvrier employé complètement.

4. Pour l'application des droits de patente, sont réputés marchands en gros ceux qui vendent habituellement soit à d'autres marchands, soit dans les mêmes conditions de prix et de quantité, à des consommateurs importants (administrations, utilisateurs professionnels et particuliers).

Art. 4. — Les prix des fournitures ou des travaux publics effectués à partir du 1er janvier 1950 dans le département de la Guadeloupe et à partir du 1er janvier 1948 dans le département de la Martinique pourront, nonobstant toute clause contraire, être revisés pour tenir compte de la non-perception ou de la suppression des droits spéciaux de patente d'entrepreneurs et de fournisseurs à compter de cette date.

Art. 5. — Un arrêté du ministre du budget, pris sur la proposition du préfet de la Guyane, pourra ajuster, à compter du 1er janvier 1951, les droits prévus par le tarif local des patentes et des taxes spéciales annexes applicable dans ce département, pour tenir compte des fluctuations de prix, lorsque ces droits sont déterminés par l'application d'un tarif à une somme exprimée en francs ou par une quote-part d'une telle somme.

Art. 6. — La quotité de centimes additionnels résultant des budgets de 1951 des départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ainsi que des communes en dépendant sera arrêtée d'office au nombre obtenu en divisant le produit de la recette figurant auxdits budgets au titre des anciennes contributions directes par la nouvelle valeur du centime du 1er janvier 1951.

Art. 7. — Les taux de base en proportion desquels les impositions départementales et communales se répartissent dans les départements d'outre-mer entre les redevables des diverses contributions directes sont fixés par arrêté pris conjointement par le ministre de l'intérieur et par le ministre du budget après avis des conseils généraux des départements intéressés.

Cet avis devra être formulé avant le 1er avril 1952 pour les rôles de l'année 1951 et avant une date qui sera fixée par arrêté pris conjointement par les ministres susvisés pour les rôles des années suivantes.

Art. 8. — Dans le département de la Guyane, les tarifs des droits d'enregistrement et d'hypothèques sont diminués de moitié.

La même réduction sera applicable aux tarifs des droits de timbre prévus par le code général des impôts à compter d'une date qui sera fixée par arrêté du ministre du budget.

Art. 9. — Pour l'application de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans le département de la Réunion, sont et demeurent fixés jusqu'à nouvel ordre, en monnaie locale, aux trois quarts des sommes correspondantes dans la métropole, exprimées en francs, les limites d'exemption, les limites des cotisations non perçues ou bénéficiant d'une décote, la fraction du revenu imposable à un taux réduit, les tranches du barème de taxation et les maxima de réduction pour charges de famille.

Art. 10. — Les deuxième et troisième alinéas de l'article 6 du décret n° 48-540 du 30 mars 1948 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Il est perçu au profit du département de la Guadeloupe des droits assimilés aux droits d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation en l'état ou après transformation. Le taux de ces droits est fixé à 7.000 F par hectolitre d'alcool pur.

« Ces droits peuvent être portés à un taux supérieur, par délibération du conseil général, dans la limite de 12 000 F par hectolitre d'alcool pur ».

Art. 11. — 1. L'article 6 du décret n° 48-543 du 30 mars 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Il est perçu au profit du département de la Guyane des droits assimilés aux droits d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation en l'état ou après transformation, au taux de 3.000 F par hectolitre d'alcool pur.

« Ces droits peuvent être portés à un taux supérieur, par délibération du conseil général, dans la limite de 6.000 F par hectolitre d'alcool pur ».

2. L'article 7 du décret n° 48-543 du 30 mars 1948 est abrogé.

Art. 12. — Les deuxième et troisième alinéas de l'article 6 du décret n° 48-539 du 30 mars 1948 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Il est perçu au profit du département de la Martinique des droits assimilés aux droits d'octroi de mer sur les rhums et spiritueux fabriqués dans le département et livrés à la consommation en l'état ou après transformation. Le taux de ces droits est fixé à 7.000 F par hectolitre d'alcool pur.

« Ces droits peuvent être portés à un taux supérieur, par délibération du conseil général, dans la limite de 12.000 F par hectolitre d'alcool pur ».

Art. 13. — L'article 4 du décret n° 48-542 du 30 mars 1948 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les taxes de consommation perçues en vertu de la réglementation locale sont supprimées.

« Il est institué au profit du département de la Réunion une taxe de consommation sur les rhums et taffias qui sera perçue au taux de 3.500 francs C. F. A. par hectolitre d'alcool pur, selon les règles et sous les sanctions applicables aux taxes de consommation qu'elle remplace. Toutefois, elle ne sera, en aucun cas, perçue sur les produits expédiés hors de l'île.

« Cette taxe peut être portée à un taux supérieur, par délibération du conseil général, dans la limite de 6.000 francs C. F. A. par hectolitre d'alcool pur.

« D'autre part, le conseil général peut instituer, au profit du département, des taxes de consommation sur la vanille et les essences à parfum, dans la limite, exprimée en francs C. F. A., de 150 F par kilogramme de vanille ou d'essence. Ces taxes seront perçues selon les mêmes règles et sous les mêmes sanctions que la taxe sur les rhums et taffias ».

Art. 14. — Les dispositions des articles 270, 271, 272, 273, 274 et 277 du code des douanes sont applicables dans les ports des départements d'outre-mer, les navires et les marchandises à destination ou en provenance des ports de la France métropolitaine ou de l'Algérie y étant soumis aux taxes prévues par lesdits articles.

Le maximum des taxes à percevoir en vertu des articles 271 à 274 est limité au décuple des taxes à recouvrer par application de l'article 277 du code des douanes.

Sont exonérés des taxes sur la jauge, à l'entrée, les navires qui ne déchargent pas de marchandises; à la sortie, ceux qui n'en embarquent pas; dans les deux cas, ceux qui effectuent une navigation réservée au pavillon national et, enfin, les navires qui en sont exemptés dans la métropole en raison de leur nature ou de leur destination particulière conformément aux dispositions de l'article 276 du code des douanes.

Les droits de quai prévus par les articles précités du code des douanes se substitueront aux droits de même nature ou taxes équivalentes antérieurement perçus. Ils recevront la même affectation que ces derniers.

Art. 15. — Dans le département de la Réunion, l'exonération de contribution foncière des propriétés non bâties, prévue par la réglementation locale à l'égard des propriétaires dont les terres ne représentent pas une superficie globale supérieure à cinq hectares, est supprimée à compter du 1er janvier 1953, sauf en ce qui concerne les sols et dépendances des bâtiments.

Art. 16. — Il est institué au profit du département de la Réunion, sur les tabacs fabriqués de toute origine, une taxe de consommation fixée comme suit:

	Francs C. F. A.
Cigares et cigarillos pesant au plus 2 grammes à l'unité	— 0,80 par cigare.
Cigares et cigarillos pensant plus de 2 grammes à l'unité	2 par cigare.
Cigarettes	0,50 par cigarette.
Tabac à fumer, à priser ou à mâcher	0,30 le gramme.

Toutefois l'application de cette taxe aux produits du monopole ainsi qu'aux produits étrangers dont la vente est autorisée dans les départements métropolitains ne pourra pas avoir pour effet de porter les prix de vente à la Réunion desdits produits à des chiffres supérieurs à ceux pratiqués dans ces départements. Le taux de la taxe sera réduit le cas échéant à due concurrence, par voie d'arrêté préfectoral, en ce qui concerne les produits considérés.

A l'importation, la taxe est perçue par le service des douanes, comme en matière de douane. Les infractions sont constatées et punies, les poursuites sont effectuées et les instances instruites et jugées comme en matière de douane et par les tribunaux compétents en cette matière. Les dispositions de l'article 379 du code des douanes relatif aux privilèges et hypothèques de l'administration des douanes sont applicables.

Sur les tabacs de fabrication locale, la taxe est assise et perçue, les infractions sont poursuivies et réprimées selon les modalités et sous le bénéfice des sûretés prévues en matière de contributions indirectes.

Art. 17. — Les préfets des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion sont autorisés à régler les détails d'application des textes relatifs aux impôts de toute nature prévus au code général des impôts par des arrêtés pris sur la proposition des directeurs des administrations fiscales et après avis des conseils généraux lorsqu'il s'agit d'impôts perçus au profit des collectivités locales. Cet avis doit être exprimé à l'occasion des sessions ordinaires ou extraordinaires que l'assemblée départementale est appelée à tenir.

Les arrêtés préfectoraux sont approuvés par arrêtés du ministre du budget, du ministre de l'intérieur et, s'il y a lieu, de tous autres ministres compétents, dans un délai de trois mois à compter de leur publication. Ils sont considérés comme approuvés si l'arrêté d'approbation n'est pas intervenu dans ce délai, à condition d'avoir été régulièrement transmis au ministre du budget dès leur publication.

Art. 18. — A compter du 1er janvier 1952 et pendant une période de dix années, les bénéfices industriels et commerciaux réalisés dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion par des entreprises soumises au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel pourront être affranchis de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle et surtaxe progressive) ou de l'impôt sur les sociétés, selon le cas, dans la mesure où ces entreprises prendront l'engagement de les investir dans des exploitations dont la création ou l'extension seront considérées comme essentielles pour assurer, dans le cadre des directives gouvernementales, le développement économique et social desdits départements ou dans la construction de maisons d'habitation.

Toutefois, l'octroi de l'exonération sera subordonné à la condition que les investissements projetés aient préalablement reçu l'agrément administratif. Cet agrément sera donné selon l'importance de ces investissements soit par une commission locale présidée par le préfet, soit par une commission centrale présidée par le ministre des affaires économiques. Un arrêté des ministres des finances, des affaires économiques, du budget et de l'intérieur déterminera la composition et la compétence respectives des deux commissions.

L'exonération ne sera définitivement acquise que si les investissements sont effectués dans un délai de deux ans à partir de la clôture de l'exercice au cours duquel les bénéfices auront été réalisés. Dans la négative, les bénéfices exonérés seront rapportés, en vue de leur imposition, aux résultats de l'exercice au cours duquel le délai de deux ans ci-dessus prévu sera venu à expiration.

Art. 19. — 1. Le droit prévu à l'article 714 du code général des impôts est réduit à 0,25 F par 100 F pour les actes enregistrés avant le 1er janvier 1957, constatant la constitution de sociétés anonymes, en commandite par actions ou à responsabilité limitée, qui auront exclusivement pour objet d'exercer, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, une activité considérée comme essentielle pour assurer le développement économique et social de ces départements.

Ces actes seront, en outre, dispensés du droit de transcription visé à l'article 716 du code général des impôts.

Le bénéfice de la réduction de tarif prévu au premier alinéa ci-dessus sera également applicable aux augmentations de capital que réaliseront dans le même délai par voie d'apports en espèces les sociétés existantes ou à créer entrant dans les prévisions dudit alinéa.

Le bénéfice des dispositions qui précèdent est subordonné à la condition que l'objet de la société ait préalablement reçu l'agrément de la commission instituée par l'article 18 ci-dessus.

2. Seront soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (taxe proportionnelle), au taux métropolitain réduit des deux tiers, les distributions que les sociétés visées au paragraphe précédent, agréées dans les conditions qui y sont indiquées et dont l'activité s'exercera dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, opéreront sur bénéfices réalisés pendant les exercices postérieurs à celui au cours duquel l'agrément leur aura été donné et clos avant le 1er janvier 1963.

Seront dispensés dudit impôt les bénéfices distribués dans les mêmes conditions par les sociétés susvisées dont l'activité s'exercera en Guyane.

Art. 20. — 1. A compter du 1er mars 1952 et pendant une durée de dix années, les importations de matériaux de construction, d'engrais et d'outillages industriels et agricoles dont la liste sera fixée par arrêté du ministre du budget et du ministre des affaires économiques, seront réalisées dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion en franchise de la taxe à la production.

2. L'application de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises importées est suspendue dans le département de la Guyane pendant une durée de dix années à compter de la publication du présent décret.

Art. 21. — Par dérogation aux dispositions des articles 278 et 292 du code général des impôts, la valeur imposable aux taxes sur le chiffre d'affaires, à l'entrée en France métropolitaine et dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, de marchandises en provenance de l'un des territoires susvisés, ne comprend pas les frais engagés pour l'acheminement de ces marchandises entre les ports français de départ et de destination.

Cette disposition est également applicable en ce qui concerne l'assujettissement aux taxes sur le chiffre d'affaires des marchandises expédiées du département de la Guyane en France métropolitaine et dans les autres départements d'outre-mer.

Art. 22. — Il est institué, dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, une taxe spéciale sur les produits désignés ci-après:

NUMÉROS du tarif des douanes.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
334 A	Essences de pétrole.
Ex. 335 A	Gas oils.
	. . . . .
	Autres.

Le taux de cette taxe, qui ne pourra en tout état de cause excéder trois cents francs par hectolitre, sera fixé et pourra être ultérieurement modifié dans cette limite par des arrêtés conjoints du ministre des finances, du ministre des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'intérieur et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Cette taxe sera perçue par le service des douanes dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que la taxe intérieure de consommation prévue à l'article 265 du code des douanes; les infractions seront constatées et punies, les poursuites seront effectuées et les instances instruites et jugées comme en matière de douane et par les tribunaux compétents en cette matière.

Art. 23. — Le produit de la taxe instituée à l'article précédent est affecté au budget du département dans lequel elle sera recouvrée; les sommes correspondantes seront versées au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (section des départements d'outre-mer) à titre de contribution complémentaire de ce département pour l'équipement de son réseau routier.

Art. 24. — Il est institué dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, une taxe *ad valorem* sur les expéditions de fruits et de préparations à base de fruits hors de ces départements, quelle qu'en soit la destination.

Cette taxe est perçue par le service des douanes comme en matière de douane; les infractions sont constatées et punies, les poursuites sont effectuées et les instances instruites et jugées comme en matière de douane et par les tribunaux compétents en cette matière.

Le taux de la taxe est fixe, pour chaque département, dans la limite de 0,75 F par 100 F, par arrêté du ministre des finances, du ministre des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'intérieur. Le même arrêté détermine les produits qui en sont passibles.

Le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (section des départements d'outre-mer) est appelé à bénéficier du montant de la taxe en vue de son affectation à la couverture des frais de fonctionnement et d'investissement de l'institut des fruits et agrumes coloniaux dans ces départements et d'une quote-part des frais généraux dudit institut dans la métropole.

Art. 25. — Les dispositions de l'article 108 de la loi du 31 décembre 1936 relatives au fonds d'amortissement des charges d'électrification sont étendues aux départements d'outre-mer.

Art. 26. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, le ministre des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 février 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des affaires économiques,
ROBERT BURON.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 25 janvier 1952 portant délégation de signature;

Vu l'arrêté du 25 janvier 1952 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — En cas d'empêchement de M. Bloch-Lainé, directeur du Trésor, de M. Autissier, directeur adjoint, et de MM. Sergent, Guyot, Lalapie, sous-directeurs, M. Miffred, administrateur civil de classe exceptionnelle, M. Manifacier, administrateur civil de 1re classe, et M. Hébrard, administrateur civil de 2e classe, ont délégation du ministre des finances pour signer en son nom les ordonnances de payement et les pièces justificatives relatives aux dépenses à imputer aux chapitres ci-après:

9500. — Versement à la caisse autonome de la reconstruction.

9510. — Mobilisation et remboursement des titres à trois, six et neuf ans émis par la caisse autonome de la reconstruction.

9520. — Prêts à des organismes d'habitations à loyer modéré.

9530. — Reconstruction du réseau de la Société nationale des chemins de fer français et des entreprises exploitant des chemins de fer d'intérêt général.

9540. — Versement au fonds de modernisation et d'équipement (Energie).

9550. — Versement au fonds de modernisation et d'équipement (Communications).

9560. — Versement au fonds de modernisation et d'équipement (Agriculture et industrie de l'azote).

9570. — Versement au fonds de modernisation et d'équipement (Entreprises industrielles et commerciales).

9580. — Versement au fonds de modernisation et d'équipement (Investissements hors de la métropole).

9590. — Versement au fonds de modernisation et d'équipement (Investissements sociaux).

Art. 2. — MM. Miffred, Manifacier et Hebrard ont également délégation pour signer, au nom du ministre des finances, les ordres de recettes à imputer aux lignes ci-après:

149. — Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi n° 48-466 du 21 mars 1948.

151. — Recettes affectées à la caisse autonome de la reconstruction.

152. — Fonds de concours affectés à des dépenses de réparation des dommages de guerre et à des investissements productifs.

156. — Recettes diverses affectées aux dépenses de reconstruction et d'équipement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 février 1952.

EDGAR FAURE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Modification et complément à l'arrêté du 6 mars 1951 relatif au remboursement des charges sociales et fiscales aux entreprises exportatrices.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1952, page 1650, dans la liste publiée en annexe II, lignes 19 et 20:

Au lieu de:

209 à 219, 221 A à 222 B, 224. — Boissons alcooliques et non alcooliques reprises sous les numéros ci-contre,

Lire:

209 à 222 B, 224 — Boissons alcooliques et non alcooliques reprises sous les numéros ci-contre.

Administration centrale.

Par arrêté du 31 décembre 1951, sont nommés administrateurs civils de 3e classe, 1er échelon, à l'administration centrale du ministère des finances et des affaires économiques et du ministère du budget, et titularisés dans le grade correspondant, les élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Europe »), dont les noms suivent:

MM. Audant (Joseph), Ripoche (Paul), Grange (Jacques), Sauvel (Dominique).

Par arrêté du 14 janvier 1952:

Les administrateurs civils de 1re classe (direction des relations économiques extérieures), dont les noms suivent, sont promus administrateurs civils de classe exceptionnelle à compter des dates ci-dessous indiquées:

MM. Duhamel (André), 25 décembre 1951.
Bernheim (Jacques), 26 décembre 1951.
Combe (Jean), 27 décembre 1951.

M. Gabriel (Lucien), administrateur civil de 3e classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques, est promu administrateur civil de 2e classe (1er échelon) à compter du 26 octobre 1951.

Par arrêté en date du 14 janvier 1952 les agents supérieurs de 1re classe, 3e échelon, dont les noms suivent, sont élevés au 4e échelon de leur grade, à compter des dates ci-dessous indiquées:

Mme Menahem (Catherine), 1er août 1951 (service détaché).
M. Veillard (Raymond), 1er novembre 1951 (service détaché).
M. Bartre (Georges), 15 novembre 1951.

Contrôle économique.

Par arrêté en date du 14 janvier 1952:

Sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe les administrateurs civils de 1re classe, 2e échelon, du contrôle économique dont les noms suivent, à compter du 1er janvier 1951:

MM. Guichard (Jean), Gautier (Gilbert), Delpech (Raymond), Loubet (Yves).

Sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe les administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon, du contrôle économique dont les noms suivent, à compter du 1er janvier 1951:

MM. Geraud (Joseph), Billant (Yves), Unal (Pierre), de Miollis (René).

Sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe les administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon, du contrôle économique dont les noms suivent:

M. Dubarry (Pierre), à compter du 1er janvier 1951.
M. Maillart (Paul), à compter du 8 février 1951.
M. Labastie-Coeyrehourcq (Pierre), à compter du 1er avril 1951.

Par arrêté du 14 janvier 1952:

Sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe les administrateurs civils de 1re classe, 2e échelon, du contrôle économique dont les noms suivent, à compter du 1er novembre 1951:

MM. Bersani (Charles), Gouzy (Jules).

Sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe les administrateurs civils de 2e classe, 2e échelon, du contrôle économique dont les noms suivent:

M. Drouin (Jean) (en service détaché), à compter du 1er juillet 1951.
M. Brunot (Max), à compter du 16 juillet 1951.
M. Bouix (Joseph), à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'éducation nationale, cite à l'ordre de la Nation:

Francis-Bœuf (Claude), directeur adjoint de l'école pratique des hautes études, chargé de recherches au centre national de la recherche scientifique. Océanographe de grande valeur auquel on doit en France un renouveau des études scientifiques de la mer, membre dès la première heure de la résistance active, a trouvé la mort à Addis-Abéba, le 9 février 1952, au cours d'une mission scientifique.

Fait à Paris, le 15 février 1952

EDGAR FAURE.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 12 février 1952, M. Brodin (Jean), professeur agrégé de physique du prytanée militaire de la Flèche, est placé en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) (direction des études et fabrications d'armement), pour une période de cinq ans, à compter du 20 novembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de conseiller scientifique aux laboratoires de recherches scientifiques et aérodynamiques de Vernon.

Par arrêté du 12 février 1952, M. Poncet (Gilbert), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur de l'école des pupilles de l'air de Grenoble.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 12 février 1952, le détachement de M. Boisson (Roger), inspecteur de l'enseignement primaire (1re classe), auprès du ministre des affaires étrangères pour servir en Tunisie, est renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du ministre.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er — Sont nommés au cabinet du ministre de la France d'outre-mer:

Chef du cabinet.

M. Marcel Chapron.

Conseillers techniques.

MM. Jean Marquet, Xavier Torre, François Luchaire.

Chargés de mission.

MM. Roland Pré, Pierre Sanner.

Chef adjoint du cabinet.

Mlle Jeanine Vignot.

Attachés de cabinet.

Mlle Madeleine Dauphin, M. Bertrand Philippon.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 21 janvier 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

LOUIS JACQUINOT.

Délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 20 janvier 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1952 portant constitution du cabinet du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Marcel Chapron, chef du cabinet du ministre de la France d'outre-mer, à l'effet de signer au nom de celui-ci tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

LOUIS JACQUINOT.

Etat-major particulier du ministre.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés à l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer:

Chef de l'état-major particulier.

M. le lieutenant-colonel Revol (Jacques-Louis), de l'infanterie coloniale.

Chargé de mission.

M. le capitaine Dumas (André Marcel), de l'infanterie coloniale.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. le lieutenant-colonel Revol à l'effet de signer au nom du ministre de la France d'outre-mer, à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions concernant les affaires militaires et de défense nationale.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1952.

LOUIS JACQUINOT.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 7 février 1952, Mme Finidori (Jeanne), adjoint administratif, 9e échelon, à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite le 17 février 1952.

Administrateurs.

Par arrêté du 12 février 1952, M. Faure (Daniel), administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer, est placé dans la position de service détaché auprès du gouvernement du Cambodge, en qualité d'expert à compter du 27 septembre 1951 et pour une durée maximum de quatre ans.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 février 1952, M. Castel (Jean-Marie) et M. Lemercier (Jean-Paul), ingénieurs adjoints de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer, en stage en France, ont été placés dans la position de mission en Algérie, du 1er décembre 1951 et pour une durée maximum de quinze jours, en vue d'effectuer à Alger un stage de spécialisation de défense des cultures.

A l'issue dudit stage les intéressés rejoindront l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 8 février 1952:

I. — Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté du 9 mai 1951 sont annulées en ce qui concerne le rappel d'ancienneté pour services militaires conservé par M. Duchosal (Maurice), ingénieur en chef de 1re classe des services techniques et scientifiques de l'agriculture aux colonies.

II. — M. Duchosal (Maurice) conserve dans son grade actuel un rappel d'ancienneté pour services militaires de 6 mois 16 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 7 février 1952:

Ont été nommés ingénieurs stagiaires des services de l'agriculture outre-mer les ingénieurs élèves diplômés de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (section du génie rural) dont les noms suivent:

MM. Compain (Christian), Robin (Charles).

Ont été nommés chefs de travaux stagiaires des services de l'agriculture outre-mer les ingénieurs élèves diplômés de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale (section recherches agronomiques) dont les noms suivent:

MM. Voisin (Jean), Le Cochec (François), Champel (Pierre), Curis (Michel), Faure (Jacques), Laurent (Jean), Belin (Marc), Verlière (Guy), Bresson (Emmanuel).

Les présentes nominations prendront effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, à compter du 1er juillet 1951, jour de sortie de la promotion 1950-1951 de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 7 février 1952, un rappel d'ancienneté pour service militaire de un an a été attribué à M. Peyrelongue (Jean-Marie), ingénieur adjoint de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — L'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 1950 a été annulé en ce qui concerne les dispositions relatives au rappel d'ancienneté pour services militaires conservés par M. Guery (Pierre), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture d'outre-mer.

II. — M. Guery conserve dans son grade un rappel d'ancienneté pour services militaires de 4 ans 2 mois 23 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 9 mai 1951 ont été annulées en ce qui concerne le rappel d'ancienneté pour services militaires conservés par M. Meiffren (Marcel), maître de recherches de 3e classe des laboratoires de l'agriculture outre-mer.

II. — M. Meiffren conserve dans son grade un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an 5 mois 7 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952, l'arrêté du 3 août 1951 nommant M. Bousquet (Marcel), ingénieur principal de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer a été complété comme suit:

« M. Bousquet (Marcel) conserve dans son grade actuel un rappel d'ancienneté pour services militaires de 4 ans 3 jours. »

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — Les dispositions de l'arrêté du 18 juin 1948 ont été annulées en ce qui concerne le reclassement de M. Mescle (Marius), ingénieur de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer.

II. — La situation administrative de M. Mescle a été rétablie de la manière suivante, uniquement en ce qui concerne l'ancienneté:

Ingénieur adjoint stagiaire le 4 septembre 1940;

Ingénieur adjoint de 3e classe le 4 septembre 1941 (rappels pour services militaires attribués: 2 ans 9 mois 21 jours);

Ingénieur adjoint de 2e classe le 1er janvier 1943 (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 1 mois 18 jours);

Ingénieur adjoint de 1re classe le 1er juillet 1944 (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 18 jours);

Ingénieur de 3e classe le 1er janvier 1946 (rappels pour services militaires: 1 an 1 mois 18 jours);

Reclassé: ingénieur de 1re classe après 4 ans le 6 avril 1946 rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 18 jours);

Ingénieur principal de 3e classe le 6 avril 1948 (rappels pour services militaires: 1 an 1 mois 18 jours);

Ingénieur principal de 2e classe le 1er janvier 1950 (rappels pour services militaires: 10 mois 13 jours);

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952, M. Lepineux (Max), ingénieur adjoint de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer, en stage en France, est placé dans la position de mission en Algérie, à compter du 30 décembre 1951 et pour une durée maximum de quinze jours, en vue d'effectuer à Alger un stage de spécialisation de défense des cultures. A l'issue de cette mission, l'intéressé rejoindra l'Afrique équatoriale française.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — La mission de M. Varloud (Jacques), inspecteur stagiaire des eaux et forêts outre-mer, a été acceptée pour compter du 11 janvier 1952.

II. — M. Varloud devra rembourser à l'administration de la France d'outre-mer (budget de Madagascar) les émoluments qu'il a perçus depuis le 31 juillet 1951 conjointement avec ses frais d'entretien à l'école nationale des eaux et forêts de Nancy, conformément à l'engagement qu'il a souscrit le 22 octobre 1949.

Infirmières.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 5 février 1952, Mlle Berdet (Marie-Colette) est nommé infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de la date de son embarquement.

Inspection des chasses.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — M. Anna (Michel), inspecteur adjoint de 2e classe des chasses et de la protection de la faune outre-mer, a été inscrit au tableau d'avancement de l'année 1951 pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

II. — M. Anna (Michel) a été promu inspecteur adjoint de 1re classe des chasses et de la protection de la faune outre-mer à compter du 1er juillet 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté (rappel pour services militaires conservés: 1 an).

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 6 février 1952, Mlle Zelmanowski (Micheline), sage-femme coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi de sage-femme de 5e classe pour compter du 5 février 1952.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — M. Cazenove (Fernand), contrôleur principal hors classe du cadre local des postes, télégraphes et téléphones de l'Indochine, admis à la retraite le 1er mars 1945, a été intégré dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, au grade de receveur supérieur hors classe, pour compter du 1er octobre 1944, en conservant à cette date une ancienneté civile de 2 ans et 3 mois.

II. — Le présent reclassement, qui ne modifie pas la date d'admission à la retraite de M. Cazenove, comporte effet pécuniaire pour compter du 1er octobre 1944.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — M. Nicolaï (Jean), contrôleur principal hors classe du cadre des postes, télégraphes et téléphones, admis à la retraite le 8 mai 1947, a été intégré et reclassé dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer comme suit:

1er octobre 1944: receveur supérieur de 1re classe avant 3 ans (ancienneté civile conservée: 2 ans 9 mois);
1er janvier 1945: receveur supérieur de 1re classe après 3 ans;
1er janvier 1946: receveur supérieur de 1re classe après 4 ans;
1er juillet 1946: receveur supérieur hors classe.

II. — Le présent arrêté, qui ne modifie par la date d'admission à la retraite de M. Nicolaï, comporte effet pécuniaire pour compter des dates indiquées ci-dessus.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — Les dispositions des arrêtés nos 588 et 1357 des 27 avril 1951 et 4 octobre 1951 portant promotion et reclassement de personnel dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer ont été rapportées en ce qui concerne M. Follet (Armand).

II. — M. Follet (Armand), inspecteur adjoint de 3e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été reclassé ainsi qu'il suit:

1er janvier 1949: inspecteur adjoint de 3e classe (rappels pour services militaires conservés: 6 ans 8 mois 27 jours, dont 4 ans 5 mois 27 jours utilisables uniquement pour les franchissements automatiques d'échelons);
1er janvier 1950: inspecteur adjoint de 2e classe (rappels pour services militaires conservés: 5 ans 8 mois 27 jours, dont 4 ans 5 mois 27 jours utilisables uniquement pour les franchissements automatiques d'échelons);
1er janvier 1951: inspecteur adjoint de 1re classe (rappels pour services militaires conservés: 4 ans 8 mois 27 jours, dont 4 ans 5 mois 27 jours utilisables uniquement pour les franchissements automatiques d'échelons).

III. — Le présent reclassement porte effet pour compter des dates indiquées ci-dessus, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — Les dispositions des arrêtés des 28 février et 23 mai 1945, 23 avril 1948 et 22 février 1950 portant intégration et promotion de personnel dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer ont été rapportées en ce qui concerne M. Monjoie (Adrien).

II. — M. Monjoie (Adrien), chef de poste radioélectricien de 3e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été reclassé ainsi qu'il suit:

1er octobre 1944: sous-chef de poste de 2e classe (ancienneté civile conservée: 2 ans 3 mois 16 jours; rappels pour services militaires conservés: 11 mois);
1er janvier 1945: sous-chef de poste de 1re classe (rappels pour services militaires conservés: 11 mois);
1er juillet 1947: chef de poste de 3e classe (rappels pour services militaires conservés: 11 mois);
1er juillet 1949: chef de poste de 2e classe (rappels pour services militaires conservés: 11 mois);
1er janvier 1951: chef de poste de 1re classe (rappels pour services militaires conservés: 5 mois).

III. — Le présent reclassement porte effet pour compter des dates indiquées ci-dessus, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — Les dispositions des arrêtés nos 1179 et 567 des 11 décembre 1950 et 25 avril 1951 portant respectivement intégration et reclassement de personnel dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer ont été rapportées en ce qui concerne M. Van Grevenynghe (Rémy).

II. — M. Van Grevenynghe (Rémy), chef de section de 1re classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été reclassé comme suit:

1er octobre 1944: receveur après 3 ans (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 2 mois 21 jours, dont 1 an 9 mois non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon);
1er juillet 1945: receveur supérieur de 1re classe avant 2 ans (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 3 mois 21 jours, dont 1 an 9 mois non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon);
1er janvier 1950: receveur supérieur hors classe (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 2 mois 21 jours non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelon).

III. — Le présent reclassement porte effet pour compter des dates indiquées ci-dessus, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952, en application des dispositions du décret no 47-1457 du 4 août 1947, il a été accordé à M. Bourgoin (Jean), inspecteur des transmissions, une indemnité compensatrice égale à la différence entre le montant des émoluments qu'il a effectivement perçus du 1er juillet 1947 au 1er août 1948 et le montant des émoluments qu'il aurait dû percevoir pendant la même période s'il n'avait pas été reçu au concours du rédactorat et s'il avait été normalement promu le 1er juillet 1947 au grade de receveur de 1re classe avant trois ans pour lequel il se trouvait inscrit au tableau d'avancement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952, M. Moreau (Hubert), ingénieur radioélectricien de 3e classe du cadre général des transmissions d'outre-mer, en service en Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission au Cameroun, pour compter du 19 septembre 1951 et pour une durée maximum de quatre mois, en vue de réaliser l'installation des dispositifs de radiotéléphonie dans ce territoire.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952:

I. — L'arrêté du 18 juillet 1946 portant classement de fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones dans le cadre général des transmissions de la France d'outre-mer a été rapporté en ce qui concerne M. Audoux (Georges), chef de section des centraux télégraphiques et téléphoniques.

II. — Le présent arrêté prendra effet du 1er octobre 1948.

Liste des candidats reçus au concours de contrôleur rédacteur des transmissions outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 février 1952, les candidats désignés ci-dessous ont été déclarés reçus au concours de contrôleur rédacteur des 19, 20 et 21 juin 1951 et ont été classés comme suit par ordre de mérite:

1 M. Kernaleguen (Jean), contrôleur de 3e classe des transmissions d'outre-mer.

2 M. Bouerat (Constant), contrôleur de 3e classe des transmissions d'outre-mer.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Délégations de signature.

Par arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 21 janvier 1952:

1° Délégation permanente est donnée à M. Merveilleux du Vignaux, directeur général des eaux et forêts, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances, tous ordres de recettes, ainsi que tous états exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898, concernant le fonds forestier national;

2° Délégation permanente est donnée à M. Juvanon du Vachat, conservateur des eaux et forêts, à l'effet de signer au nom du ministre de l'agriculture, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Merveilleux du Vignaux, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnances et toutes pièces justificatives de dépenses, ainsi que tous ordres de recettes, concernant le fonds forestier national.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Bergasse, Billiemaz, Blachette, Caliot (Olivier), Catrice, Chatenay, Costes (Alfred) (Seine), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Guichard, Guitton (Antoine) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Jarrosson, Lapie (Pierre-Olivier), Lebon, Mabrut, Maurice-Bokanowski (Michel), Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis).

Excusés. — MM. Desson, Morève.

Suppléant. — M. Wasmer (de M. André Denis).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Aubin (Jean), Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Castera, Charpentier, Deliaune, Florand, Fourvel, Kauffmann, Laborbe, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert, Laurens (Robert) (Aveyron), Legendre, Loustau, Lucas, Méhaignerie, Pelleray, Prigent (Tanguy), Rincent, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Sourbet, Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tricart, Verneuil.

Excusé. — M. Garavel.

Suppléants — M. Mancey (de M. Waldeck Rochet), Mme Rocca (de M. Tourtaud).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Commentry, Delbez, Fabre, Gourdon, Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Liquard, Monin, Paternot, Mme Roca, MM. Seynat, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Excusés. — MM. Baurens, Gau, Guille, Souquès.

Suppléant. — M. de Saivre (de M. de Montgolfier).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Béche (Emile), Billères, Bourgeois, Boutavant, Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Flandin (Jean-Michel), Gau, Giovoni, Guérard, Hallegouin, Lacomble, Mme Lempereur, M. Léotard (de), Mlle Marzin, MM. Michaud (Louis) (Vendée), Montgolfier (de), Prelot, Raingeard, Signor, Velonjara, Viatte.

Suppléants. — MM. Ballanger (de M. Cogniot), de Pierrebourg (de M. Salah), Mme Rabaté (de M. Pierrard).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Barrot, Caveux, Charret, Chassaing, Christiaens, Cordonnier, Mme François, MM. Frugier, Grousseaud, Huel, Lacaze, Mme de Lipkowski, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), de Montjou, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Prin, Rabaté, MM. Raingeard, Regaudie, Mme Roca, MM. Rougier, Segelle, Mme Vermeersch.

Excusé. — M. Maurice Frédet

Suppléant. — Mme Estachy (de Mme Vermeersch).

Commission des finances.

1re séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Corniglion-Molinier, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupraz (Joannès), Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Reynaud (Paul), Simonnet, Ulver, Vallon (Louis).

Suppléants. — M. de Villeneuve (de M. Raffarin), M. Girard (de M. Duclos), M. Bissol (de M. Tourtaud).

2e séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel), Denais (Joseph), Diethelm, Dupraz (Joannès), Faggianelli, Ferri (Pierre), Gardey (Abel), Gosnat, Gozard (Gilles), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lamps, Lecourt, Leenhardt (Francis), Massot, Mendès-France, Meunier (Pierre), Besnard, Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Ulver, Vallon (Louis).

Suppléants. — M. Hénault (de M. F. Dupont), M. Charpentier (de M. Gabelle).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Benbahmed (Mostefa), Carlini, Chamant, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duveau, Garet (Pierre), Gautier, Girard, Grimaud (Henri) (Isère), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze, Lefranc, Mignot, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Teitgen (Pierre-Henri), Tremouilhe, Wasmer (Joseph).

Suppléants. — MM. André Mercier (de M. Kriegel-Valrimont), Michaud (de M. Lenormand), Ballanger (de M. Malon), Lefèvre (de M. Mazel), Tricart (de M. Muller), de Montgolfier (de M. Tracol).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents — MM. Audeguil, Bissol, Capdeville, Cermolacce, Dupuy (Marc), Febvay, Gaborit, Gracia (de), Gravoille, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Hennequelle, Michaud (Louis) (Vendée), Ramarony, Reeb, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor.

Excusés. — MM. Capdeville, Nigay.

Suppléant. — M. Golvan (de M. Liquard).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Commission des pensions.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Auban (Achille), Badie, Bignon, Cherrier, Devemy, Dixmier, Dorey, Draveny, Dufour, Forcinal, Mme Guérin (Rose), MM. Guislain, Jean (Léon), Le Coutallier, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Llautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Morève, Moulon, Peltre, Pradedu, Rosenblatt, Tourné.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Anthonioz, Arnal, Barbier, Barthélemy, Benoit (Alcide) (Marne), Bichet, Coulon, Dufour, Febvay, Golvan, Gracia (de), Henneguelle, Kulin (Robert-Henry), Le Cozannet, Lemaire, Levindrey, Litalien, Martel (Louis) (Haute-Savoie), Médecin, Midol, Montjou (de), Noël (Marcel) (Aube), Peytel, Regaudie, Schaff, Serafini, Sibué, Vassor.

Excusés. — MM. Moynet, Couston, Faraud, Isorni, Nigay.

Assistait en outre à la séance. — M. Gabelle.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Bardon (André), Barrier, Bessac, Bichet, Bouvier O'Cottereau, Caliot (Olivier), Catoire, Chabenat, Charlot, Chupin, Coulon, Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Deshors, Elain, Furaud, Mme Guérin (Rose), MM. Lacombe, Le Scellour, Loustau, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Mulier, Peytel, Pierrebourg (de), Salliard du Rivault, Sion.

Suppléants. — MM. Abelin (de M. Couston), Bartolini (de Mme Duvernois), Baurens (de M. Gourdon), Besset (de M. Goudoux), Bissol (de M. Gabriel Roucaute), Cavelier (de M. Cassagne), Degoutte (de M. Mailhe), Febvay (de M. Mallez), Gernez (de M. Titeux), Grimaud (de M. Moynet), de Léotard (de M. Valabrègue), Patinaud (de M. Védrines), Pupat (de M. Pebellier), de Sesmaison (de M. Krieger).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Brault, Chupin, Colin (Yves) (Aisne), Coudray, Crouzier, Damette, Dassault (Marcel), Elain, Florand, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Gravoille, Guigen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Le Coutallier, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Nisse, Peltre, Prache, Prot, Roussselot, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Cavelier, Klock, Secretain.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Charret, Defos du Rau, Delachenal, Dronne, Frugier, Gosset, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice), Mazuez (Pierre-Fernand), Prelot.

Excusés. — Mme Lefebvre, MM. Minjoz, Plantevin, Pluchet.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Antier, Apithy, Aubame, Barthélemy, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Brusset (Max), Caillavet, Cermolacce, Coffin, Defferre, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Guissou (Henri), Juglas, Laforest, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Ninine, Raveloson (Mahasampo), Tony Révillon, Said Mohamed Cheikh, Savary, Silvandre.

Excusé. — MM. Caillavet.

Suppléants. — M. Dicko (de M. Paul Béchard), Mme Francine Lefebvre (de M. Douala), M. Maurice Lenormand (de M. Senghor).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 14 février 1952, à neuf heures et à quinze heures (local de la commission des finances).

A neuf heures.

Troisième lettre rectificative (n° 2591) au projet de loi (n° 1951) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. — M. le rapporteur général.

Audition de MM. Courant, ministre du budget; Buron, ministre des affaires économiques; Gaillard, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances.

A quinze heures.

Suite de l'examen de la troisième lettre rectificative (n° 2591).

Réunions de commissions du jeudi 14 février 1952.

4e bureau: examen du dossier de validation des élections de la Guadeloupe, à quatorze heures trente. — Local n° 219.

Commission des finances, à neuf heures et à quinze heures. — Local de la commission.

Sous-commission de la commission des boissons: revision du statut viticole, à dix-sept heures. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 14 février 1952.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs:

6e bureau. — Tchad (2e section). — Election de M. Saoulla Gontchamé en remplacement de M. Bechir Sow, démissionnaire. (Mme Marie-Hélène Cardot, rapporteur.)

2. — Discussion des propositions de résolution: 1° de MM. Pellenc et Jean Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des graves inondations survenues dans le département de Vaucluse; 2° de Mlle Marie Dumont, M. Léon David et des membres du groupe communiste, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures indispensables devant l'étendue du désastre causé par les inondations actuelles dans le département de Vaucluse et le Sud-Est de la France; 3° de MM. Pic et Marius Moutet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des victimes des graves inondations survenues dans le département de la Drôme; 4° de MM Carcassonne, Lasalarié et Emilien Lieutaud, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations des Bouches-du-Rhône, victimes des calamités atmosphériques; 5° de M. Edgard Tailhades et Mme Crémieux, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés à la suite des importantes inondations survenues dans le département du Gard; 6° de MM. Henri Maupoil, Varlot et Pinsard, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des sinistrés et des collectivités sinistrées à la suite des inondations de novembre 1951. (Nos 728, 744, 747, 748, 758, 778 et 839, année 1951. — M. Franck-Chante, rapporteur.)

Documents mis en distribution le jeudi 14 février 1952.

N° 41. — Proposition de résolution de M. Bordeneuve tendant à venir en aide aux sinistrés des inondations du Sud-Ouest.

N° 55. — Rapport de M. Robert Aubé sur la proposition de loi relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin.

N° 58. — Projet de loi portant ouverture de crédits en vue de l'assistance économique à la Yougoslavie.

N° 59. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à refuser l'homologation de la décision de l'Assemblée algérienne relative à la parité de traitement entre les fonctionnaires algériens et métropolitains.

N° 60. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

N° 74. — Proposition de résolution de M. de Menditte tendant à accorder une aide aux sinistrés du Sud-Ouest.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Argenlieu (Philippe Thierry d'), Bardon-Damarzid, Brousse (Martial), Cordier (Henri), Enjalbert, Franceschi, Jacques Gadoin, Hœffel, Lagarrosse, Lemaire (Marcel), Loison, Longchambon, Méric, Milh, Naveau, Pascaud, Patenôtre (François), Pinsard, Raincourt (de), Rochereau, Siaut, Villoutreys (de).

Suppléants. — MM. Baratgin (de M. Lemaître), Canivez (de M. M'Bodje [Mamadou]), Durand-Réville (de M. Gautier [Julien]), Pic (de M. Descomps [Paul-Emile]), Radius (de M. Gander [Lucien]).

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales a nommé:

Président. — M. Rochereau, en remplacement de M. Laffargue.

Vice-président. — M. Bardon-Damarzid, en remplacement de M. Rochereau.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Biatarana, Brizard, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Carcassonne, Chaintron, Chazette, Coty (René), Michel Debré, Jacques-Destrée, Morel (Charles), Moutet (Marius), Pernot (Georges), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Southon, Yver (Michel).

Suppléant. — M. Meillon (de M. Bolifraud).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Armengaud (au titre de la commission de la production industrielle), Maroger (au titre de la commission des finances), de Maupeou (au titre de la commission de la défense nationale).

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Berlaud, Bordeneuve, Canivez, Cayrou (Frédéric), Estève, Lamousse, Morel (Charles), Olivier (Jules), Pajot (Hubert), Patient, Pujol, Southon, Zafimahova.

Excusés. — MM. Delalande, Héline, Lafforgue, de Maupeou, Monichon.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Armengaud, Chapalain, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Montalembert (de), Primet, Rogier, Roubert (Alex), Sallier, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Jean Berthoin.

Suppléants. — MM. Jean Guiter (de M. Bolifraud), Robert (de M. Peschaud).

2e séance du mercredi 13 février 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Chapalain, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Primet, Roubert (Alex), Sallier, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Jean Berthoin.

Suppléants. — MM. Jean Guiter (de M. Bolifraud), Robert (de M. Peschaud).

Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

(Additif.)

B. — *Dépenses civiles.* — *Budgets annexes.*

Radiodiffusion française, au lieu de: « N... », lire: « M. Minvielle ».

Convocations de commissions.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le jeudi 14 février 1952, à quinze heures trente (local n° 215):

Discussion du rapport de M. Razac sur la proposition de loi (n° 908, année 1951) relative à l'heure de la reprise du travail du vendredi après-midi pour les musulmans des territoires d'outre-mer, du Cameroun et du Togo.

Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 19 février 1952, à quatorze heures trente (local n° 221):

Désignation de trois candidats aux postes de membres du comité constitutionnel.

Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 37, année 1952) de M. Southon, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi abrogeant la loi du 5 septembre 1947 sur les élections municipales pour lui substituer, en vue des élections municipales prochaines, la loi du 5 avril 1884 ou tout autre texte instituant dans toutes les communes un scrutin de liste majoritaire à deux tours avec panachage.

Réunions de commissions du jeudi 14 février 1952.

2e bureau, à quinze heures quinze. — Local n° 201.

Commission de comptabilité, à neuf heures trente. — Local n° 272.

Commission de la défense nationale, à seize heures trente. — Local n° 217.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à dix heures. — Local n° 262.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures. — Local n° 201.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures trente. — Local n° 215.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 14 février 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion: *a*) de la demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi de M. Joseph Dumas, député, sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; *b*) de la proposition de résolution de MM. Borrey, Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi réglementant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; *c*) de la proposition de résolution de M. Paul Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle. (Nos 247, année 1951; 238, année 1950; 20, année 1951, et 17, année 1952. — M. Begarra, rapporteur; n° 62, année 1952. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Michard-Pellissier, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 14 février 1952.

N° 51. — Rapport, par M. Schmitt, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition (n° 30, année 1952) de M. Montrat tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 50-484 du 26 avril 1950.

N° 62. — Avis, par M. Michard-Pellissier, au nom de la commission des affaires financières, sur: 1° la demande d'avis (n° 247, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (Assemblée nationale n° 1300) de M. Joseph Dumas, député, sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; 2° la proposition de résolution (n° 238, année 1950) de M. Borrey tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi réglementant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; 3° la proposition de résolution (n° 20, année 1951) de M. Paul Catrice tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi concernant la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Tableau des chômages proposés pour l'année 1952 sur les voies navigables.

Le présent tableau des chômages pour l'année 1952 est publié au *Journal officiel* pour permettre à tous les intéressés de présenter leurs observations avant la réunion plénière de la commission des chômages. Aucune observation ni réclamation ne pourra être retenue si elle n'est pas formulée dans un délai de vingt jours à dater de la présente publication. Toutes les communications doivent être adressées à M. l'inspecteur général Fromiard, président de la commission des chômages, 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Le tableau ci-dessous ne mentionne que les voies sur lesquelles des chômages sont proposés. Aucun chômage n'est envisagé sur les voies ou sections de voies non mentionnées.

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
1° Voies navigables du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.				
Canal de Neuffossé: ascenseur des Fontinettes.	27 jours.	30 juin.	27 juillet.	La navigation se poursuivra par l'échelle d'écluses.
Canal de Guines	4 mois et demi.	15 avril.	1er septembre.	
Canal de la Haute-Colme: écluse de Lynck	21 jours.	16 juin.	7 juillet.	
Scarpe supérieure	21 jours.	9 juin.	30 juin.	Tous les biefs seront maintenus en eau.
Scarpe moyenne: biefs de Lambres et des Augustins.	30 jours.	1er août.	31 août.	
Scarpe inférieure: écluse de Fort-de-Scarpe	12 jours.	1er juin.	13 juin.	
Canal de la Deûle: écluse de Quesnoy	50 jours.	20 août.	9 octobre.	
Canal de la Somme:				
a) Ecluse de Sormont	15 jours.	13 juillet.	28 juillet.	
b) Ecluse de Cappy	15 jours.	13 juillet.	28 juillet.	Abaissement des biefs de Cappy à Froissy.
c) Ecluse de Froissy	15 jours.	13 juillet.	28 juillet.	
d) Ecluse de Daours	31 jours.	13 juillet.	13 août.	
e) Ecluse de Montières	31 jours.	13 juillet.	13 août.	
f) Ecluse de Picquigny	31 jours.	13 juillet.	13 août.	
g) Ecluse d'Ailly-sur-Somme	31 jours.	13 juillet.	13 août.	
h) Entre le port d'Amont et l'écluse d'Amiens.	61 jours.	1er juillet.	31 août.	
2° Lignes de la Belgique à Paris.				
Canal latéral à l'Aisne de Condé-sur-Suippe à Vieux-lès-Asfeld et canal des Ardennes.	21 jours.	1er juillet.	22 juillet.	Biefs à maintenir en eau: biefs de Pont-à-Bar et le Chesne.
Sambre canalisée:				
a) Ecluse de Pont-sur-Sambre	8 jours.	19 mai.	27 mai.	Pas de baisse du plan d'eau.
b) Ecluse de Hautmont	8 jours.	19 mai.	27 mai.	Pas de baisse du plan d'eau.
Canal de la Sambre à l'Oise:				
a) De Hannapes à Thenelles	26 jours.	12 mai.	1er juin.	Vidange des biefs de Hannapes, Tupigny, Vadencourt, Longchamps et Noyales.
b) Ecluse de Brissy	8 jours.	19 mai.	27 mai.	Vidange du bief de Brissy.
3° Seine et canaux annexes.				
Canal de la Haute-Seine: bief de Marcilly	15 jours.	25 juin.	10 juillet.	
Seine:				
a) De Marcilly à Montereau	30 jours.	25 juin.	25 juillet.	
b) De Montereau à Champagne	30 jours.	23 juin.	23 juillet.	
c) Du barrage de la Cave au barrage du Coudray-Monteceaux.	30 jours.	23 juin.	23 juillet.	
Canal de l'Ourcq: de Mareuil à la Ferté-Milon.	42 jours.	23 juin.	4 août.	
4° Voies navigables de l'Est.				
Canal de l'Est (branche Sud):				
a) Bief de Valcourt	14 jours.	20 juillet.	3 août.	Tous les biefs seront maintenus en eau à l'amont de Pierre-la-Treiche.
b) De Socourt (écluse n° 33) à Ambiévillers (écluse n° 37).	30 jours.	20 juillet.	19 août.	
Canal des Houillères de la Sarre	29 jours.	20 juillet.	18 août.	
Sarre canalisée	22 jours.	20 juillet.	11 août.	La rivière de Sarre pourra servir de stationnement pour les bateaux immobilisés dans la région.
Marne:				
a) De Dizy à Neuilly-sur-Marne	21 jours.	1er septembre.	22 septembre.	
b) Ecluse de Saint-Maur	15 jours.	1er septembre.	16 septembre.	
Canal latéral à la Marne:				
a) De Vitry-le-François à Vraux	31 jours.	20 juillet.	20 août.	
b) De Ay à Dizy	4 jours.	20 juillet.	24 juillet.	

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
4° Voies navigables de l'Est (*suite*).				
Canal de la Marne à la Saône: de Vitry-le-François à Chaumont (écluse de Reclancourt).	23 jours.	20 juillet.	11 août.	Biefs à maintenir en eaux: de l'écluse n° 59 à l'écluse n° 55, de l'écluse n° 37 à l'écluse n° 38, de l'écluse n° 34 à l'écluse n° 32.
Canal de la Marne au Rhin:				
a) De Vitry-en-Perthois au col des Français.	31 jours.	20 juillet.	20 août.	Biefs à maintenir en eau: versant Marne, biefs n°s 2 à 8, 37 à 45, 49 à 58 et bief d'Houdelaincourt; versant Moselle: bief n° 13 de l'amont du pont d'Ugny à Lay-Saint-Rémy; versant Meurthe: bief n° 16. — Bief dont le niveau sera abaissé: bief de Mauvages.
b) De Réchicourt à Strasbourg	31 jours.	20 juillet.	20 août.	
Moselle canalisée à l'aval de Frouard et embranchement de Jouy:				
a) De Frouard à Metz par l'embranchement.	28 jours.	20 juillet.	17 août.	Bief à maintenir en eau: bief de Metz.
b) De l'écluse d'Ars à l'écluse de Vaux	15 jours.	2 août.	17 août.	
Canal des mines de fer de la Moselle	21 jours.	20 juillet.	10 août.	Biefs à maintenir en eau: de l'écluse de l'Orne à Thionville.
Canal du Rhône au Rhin:				
a) De Strasbourg (écluse n° 86) à Bourogne.	29 jours.	20 mai.	18 juin.	
b) De Bourogne à Dôle	15 jours.	20 mai.	4 juin.	
Canal de Huningue	29 jours.	20 mai.	18 juin.	
Canal de Colmar	29 jours.	20 mai.	18 juin.	
5° Voies navigables du Centre.				
Cher canalisé	15 jours.	1er septembre.	16 septembre.	
Canal de Bourgogne: bief n° 12 versant Yonne.	8 jours.	2 mai.	10 mai.	
Canal de Briare	21 jours.	23 juin.	14 juillet.	Biefs à maintenir en eau: biefs de partage, de Chaloy et entre le p. k. 28,550 et Buges.
Canal du Loing	21 jours.	23 juin.	14 juillet.	Biefs à maintenir en eau: de Buges à Beaumoulin et de Bagneaux aux Bordes.
Loire (2e section): bief navigable de Decize	21 jours.	23 juin.	14 juillet.	
Canal latéral à la Loire:				
a) De l'origine à l'écluse du Guétin	21 jours.	23 juin.	14 juillet.	Biefs à maintenir en eau: biefs de Fleury, Uxeloup, Jaugenay et du Guétin, l'embranchement de Nevers et bief d'Aubigny.
b) Du Peseau à Briare	21 jours.	23 juin.	14 juillet.	
c) Rigole navigable de la Bèbre	35 jours.	23 juin.	28 juillet.	
Canal du Nivernais:				
a) De l'origine en Loire à l'écluse n° 1 de Port Brûlé.	26 jours.	23 juin.	19 juillet.	
b) De l'écluse n° 1 à Baye à l'écluse du batardeau à Auxerre.	30 jours.	23 juin.	23 juillet.	
Canal d'Orléans	40 jours.	4 août.	14 septembre.	
Canal de Roanne à Digoin	15 jours.	23 juin.	8 juillet.	
Yonne:				
a) D'Auxerre à Laroche	30 jours.	23 juin.	23 juillet.	
b) De Laroche à Cannes	15 jours.	23 juin.	8 juillet.	
c) De Cannes à Montereau	30 jours.	23 juin.	23 juillet.	
6° Voies navigables du Midi.				
Baïse:				
a) Dans le département de Lot-et-Garonne.	15 jours.	1er juillet.	16 juillet.	
b) Dans le département du Gers	14 jours.	15 juillet.	29 juillet.	
Isle canalisée	31 jours.	1er août.	1er septembre.	
Canal du Midi	15 jours.	15 avril.	30 avril.	
Canal latéral à la Garonne	15 jours.	23 juin.	8 juillet.	
7° Voies navigables de l'Ouest.				
Canal du Blavet	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
Canal d'Ille et Rance	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
Mayenne	30 jours.	16 août.	15 septembre.	
Canal de Nantes à Brest:				
a) De Nantes à Guerlédan	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
b) De Guerlédan à Châteaulin	30 jours.	1er septembre.	1er octobre.	
Sarthe	30 jours.	18 août.	17 septembre.	
Loir:				
a) De Pont à Chaloux	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
b) De Chaloux au Port Gauthier	30 jours.	15 juillet.	14 août.	
L'Oudon	21 jours.	15 août.	5 septembre.	
Thouet	15 jours.	1er juin.	16 juin.	
Canal de la Dive	30 jours.	1er août.	31 août.	
Vilaine: de Cesson à Mâlon	30 jours.	1er juillet.	31 juillet.	
Sèvre niortaise: écluse de la Solterie	15 jours.	16 septembre.	1er octobre.	

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Avis aux importateurs de pâtes à papier (nos 822 et 823 du tarif douanier français) en provenance et originaires des pays membres de l'O. E. C. E. et de Finlande.

1. — Conformément à l'avis aux importateurs du 4 février 1952 portant suspension de la libération des échanges pour certains produits et à l'avis du 7 février 1952 relatif aux importations de produits originaires et en provenance de Finlande, l'importation des pâtes à papier (nos 822 et 823 du tarif douanier français) est désormais subordonnée à la présentation de licences d'importation selon les modalités fixées par les avis nos 483 et 521 de l'office des changes.

2. — Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret no 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation correspondantes seront valablement reçues par l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

3. — Ces demandes, ainsi que celles présentées pour les produits de l'espèce en application des dispositions des avis aux importateurs nos 527 et 528, sont dispensées de la production de la fiche spéciale de prix prévue par l'avis no 483 de l'office des changes; elles doivent cependant être accompagnées d'une facture *pro forma* en trois exemplaires afin de permettre, lors de l'examen de chaque demande, de tenir compte du prix stipulé.

Avis no 525 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et la zone monétaire du deutsche-mark de la Deutsche Notenbank (Allemagne orientale).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1952: au lieu de: « La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis no 397 », lire: « La zone franc comprend les territoires énumérés dans l'avis no 497 ».

Ministère de l'éducation nationale.

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

Concours de Rome de 1952.

Peinture.

1er mars (samedi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du premier essai.
7 mars (vendredi), neuf heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement du premier essai.
10 mars (lundi), huit heures. — Un délégué. — Poser modèle nature du deuxième essai.
24 mars (lundi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du deuxième essai (composition du carton peint).
31 mars (lundi), neuf heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement des deux essais réunis.
2 avril (mercredi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du concours définitif.
26 juin (jeudi), de quinze à dix-sept heures. — L'académie et jurés adjoints. — Exposition avant jugement.
27 juin (vendredi), quatorze heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement préparatoire.
27 juin (vendredi), quinze heures et demie. — L'académie et jurés adjoints. — Jugement définitif.

Sculpture.

13 mars (jeudi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du premier essai.
14 mars (vendredi), neuf heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement du premier essai.
17 mars (lundi), huit heures. — Un délégué. — Poser modèle nature du deuxième essai.
31 mars (lundi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du deuxième essai.
1er avril (mardi), neuf heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement des deux essais réunis.
2 avril (mercredi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du concours définitif.
25 juin (mercredi), de quinze à dix-sept heures. — L'académie et jurés adjoints. — Exposition avant jugement.
26 juin (jeudi), quatorze heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement préparatoire.
26 juin (jeudi), quinze heures et demie. — L'académie et jurés adjoints. — Jugement définitif.

Architecture.

25 février (lundi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du premier essai.
26 février (mardi), neuf heures. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement du premier essai.
28 février (jeudi), neuf heures. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du deuxième essai.
29 février (vendredi), onze heures. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement du deuxième essai.
3 mars (lundi), neuf heures. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du concours définitif.
8 mars (samedi), seize heures. — Un délégué. — Signature des esquisses dans les loges.
10 mars (lundi), neuf heures. — Un délégué. — Vérification, contre-collage des esquisses.
1er juillet (mardi), de quinze à dix-sept heures. — L'académie et jurés adjoints. — Exposition avant jugement.
2 juillet (mercredi), quatorze heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement préparatoire.
2 juillet (mercredi), quinze heures et demie. — L'académie et jurés adjoints. — Jugement définitif.

Gravure en taille douce.

15 février (vendredi), huit heures et demie. — Section, bureau et jurés adjoints. — Programme du premier essai.
18 février (lundi), huit heures et demie. — Un délégué. — Poser modèle nature du concours d'essai.
25 février (lundi), huit heures et demie. — Un délégué. — Poser modèle antique du concours d'essai.
3 mars (lundi), quatorze heures. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement du concours d'essai.
5 mars (mercredi), huit heures et demie. — Section et bureau. — Programme du concours définitif.
26 juin (jeudi), de quinze à dix-sept heures. — L'académie et jurés adjoints. — Exposition avant jugement.
27 juin (vendredi), dix heures. — Section, bureau, trois membres de la section de peinture et jurés adjoints. — Jugement préparatoire.
27 juin (vendredi), onze heures. — L'académie et jurés adjoints. — Jugement définitif.

Composition musicale.

Terme de rigueur pour le dépôt des cantates: mercredi 23 avril.

15 avril (mardi), neuf heures. — Section et jurés adjoints. — Concours d'essai: sujets de fugue et de chœurs (au Conservatoire).
15 avril (mardi), quatorze heures. — Section. — Concours d'essai. Mise en loge (à Fontainebleau).
25 avril (vendredi), quatorze heures. — Commission d'étude. — Examen du sujet (à l'Institut).
26 avril (samedi), dix heures. — Section et jurés adjoints. — Jugement du concours d'essai (au Conservatoire).
28 avril (lundi), neuf heures. — Section et jurés adjoints. — Choix du sujet (au Conservatoire).
28 avril (lundi), quatorze heures. — Section. — Concours définitif. Mise en loge (à Fontainebleau).
20 juin (vendredi), quatorze heures. — Section, bureau et jurés adjoints. — Jugement préparatoire (au Conservatoire).
21 juin (samedi), quatorze heures. — L'académie et jurés adjoints. — Jugement définitif (au Conservatoire).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 février — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	13 février 1952 — Cours relevés avant Bourse.	13 février 1952 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
704 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 50 .....
349 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 80 .....
1227 25	.... ..	Portugal (100 escudos)..	.... ..	1227 .. ..
8030 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8027 50 .....
.... ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF

UNION DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ANONYME A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL: 72, RUE DE BELLECHASSE, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 279066 B.

Obligations de 2.000 F 4 0/0 (émission avril 1944).

MM. les obligataires sont informés que la Caisse centrale de crédit coopératif, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 2.000 F (avril 1944), a racheté sur le marché la quantité d'obligations nécessaires à son amortissement du 1er avril 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les obligations amorties antérieurement par tirage sont toutes remboursées.

ETABLISSEMENTS DICKSON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE MANDAR, PARIS (2e)

R. C.: Seine n° 209651.

Obligations 5 1/2 0/0 1948 de 5.000 F.

Quatrième amortissement.

L'amortissement de 92 obligations prévu pour le 1er mars 1952 a été effectué par voie de rachat en Bourse.

Il n'existe pas de numéros à rembourser, les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachat.

ETABLISSEMENTS KRUG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 27, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, NANCY

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1942 amorties au tirage du 5 février 1952.

10 31 107 164 189 191 207 208 226 243 264 269 279 384 387 409 415 417 443 450 474

Les obligations sorties au tirage seront payables à partir du 15 mars 1952 aux caisses des établissements ci-après:

Société nancéienne de crédit;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Obligations amorties aux tirages précédents et non présentées au remboursement.

Tirage du 14 février 1946 (1er tirage).

30 108

Tirage du 4 février 1950 (5e tirage).

308 445

Tirage du 5 février 1951 (6e tirage).

162 184 230 283 290 345 346 382

Société des CARTONNERIES de la ROCHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 765 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DE CONSTANTINE, PARIS

R. C.: Seine n° 100985.

Obligations de 5.000 et 2.000 F 4 1/4 0/0 1943.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société a procédé au rachat en Bourse de 1.620.000 F d'obligations 4 1/4 0/0 1943 formant la totalité du montant de l'amortissement au 1er mars 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Tirage 5 février 1948.

Titres de 5.000 F.

37 473 2.052 2.751 3.087

Titres de 2.000 F.

8.196 10.028 10.524 11.112 12.611 14.278 16.551

Les amortissements des années 1950 et 1951 ont été effectués par rachat en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 19 mars 1943.)

SOCIETE FRANÇAISE RADIO-ELECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 920.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 79, BOULEVARD HAUSSMANN, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 46862.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F nominal.

Echéance du 15 mars 1952.

Premier tirage effectué le 29 janvier 1952 pour amortissement de 576 obligations.

NUMÉROS EXTRÊMES DE LA SÉRIE sortie au tirage.	ANNÉE de remboursement.
8.017 à 8.649	1952

Coupon n° 2 (15 mars 1953) attaché.

(Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du tirage.)

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e), et dans tous les sièges, succursales ou agences;

Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e).

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 6 mai 1951.)

Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.157.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 21, RUE JEAN-GOUJON, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 104380.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.684 obligations à 1/2 0/0 1947.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 1er mars 1952.

Titres restant à rembourser.

Néant.

PAPETERIES DE GASCOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 142.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: MIMIZAN (LANDES)
R. C.: Mont-de-Marsan n° 4287.

Obligations à 1/4 0/0 1944 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 240 obligations amorties au huitième tirage d'amortissement effectué le 6 février 1952;

2° Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	51	2.641 à 2.650	51	5.951 à 5.960	51
131 à 140	49	**2.681 à 2.690**	52	5.961 à 5.970	51
181 à 190	47	2.861 à 2.870	50	**5.981 à 5.990**	52
421 à 430	52	3.011 à 3.020	51	6.051 à 6.060	50
451 à 460	52	3.361 à 3.370	51	**6.141 à 6.150**	52
511 à 520	52	3.621 à 3.630	50	6.161 à 6.170	47
551 à 560	52	3.811 à 3.820	48	6.171 à 6.180	50
601 à 610	52	3.821 à 3.830	51	6.221 à 6.230	51
681 à 690	52	**3.931 à 3.940**	52	6.321 à 6.330	50
761 à 770	51	**4.211 à 4.220**	52	6.361 à 6.370	46
1.001 à 1.010	51	4.601 à 4.610	49	6.541 à 6.550	48
1.011 à 1.020	52	**4.631 à 4.640**	52	6.551 à 6.560	49
1.151 à 1.160	52	**4.671 à 4.680**	52	**6.731 à 6.740**	52
1.311 à 1.320	51	4.881 à 4.890	51	6.761 à 6.770	50
1.481 à 1.490	50	5.001 à 5.010	51	**6.811 à 6.820**	52
1.531 à 1.540	51	**5.131 à 5.140**	52	7.021 à 7.030	51
1.651 à 1.660	49	5.331 à 5.340	51	7.111 à 7.120	47
1.781 à 1.790	51	**5.761 à 5.770**	52	**7.251 à 7.260**	52
2.041 à 2.050	50	**5.821 à 5.830**	52	7.261 à 7.270	50
2.071 à 2.080	52	**5.861 à 5.870**	52	7.311 à 7.320	50
2.371 à 2.380	50	5.881 à 5.890	50	7.331 à 7.340	47
2.381 à 2.390	49	**5.921 à 5.930**	52		
2.481 à 2.490	50	5.941 à 5.950	50		

Les obligations amorties au tirage du 6 février 1952 seront remboursables à partir du 10 mars 1952.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Paul-Henri Lambert, domicilié et demeurant à Marseille, 164, rue Horace-Berlin, actuellement aux armées en Extrême-Orient, né à Saigon (Cochinchine) le 20 juillet 1908, se propose d'introduire une demande tendant à l'addition à son nom patronymique de celui de Belecour, aux fins de porter désormais le nom de Lambert-Belecour.

M. Edgard Pisani, préfet de la Haute-Marne, et Mme Pisani, née Fresnette-Abel Ferry, son épouse, demeurant ensemble en l'hôtel de la préfecture de Chaumont (Haute-Marne), déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir que leur enfant mineur, Jean Pisani, né le 28 juillet 1951 à Boulogne-Billancourt (Seine), puisse adjoindre à son nom patronymique celui de Ferry, qui est celui de son grand-père maternel.

M. Kahan (Serge), né le 20 mai 1921 à Paris, et demeurant 37, rue Notre-Dame-de-Nazareth, à Paris, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom celui de Marchal.

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirages d'obligations des emprunts Afrique équatoriale française et Afrique occidentale française 5,50 0/0 1937, à effectuer le 14 mars 1952, à neuf heures quinze, au ministère de la France d'outre-mer.

Avis de tirage de l'emprunt de l'Indochine 5,50 0/0 1937, à effectuer au ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris (7e), le 17 mars 1952, à partir de quatorze heures trente.

Avis de tirages des emprunts de l'Indochine 3 1/2 0/0 1888, 3 0/0 1902, 3 1/2 0/0 1905, à effectuer le 5 mars 1952, à partir de quatorze heures trente, au ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, à Paris.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETABLISSEMENTS CLASSES

Avis d'autorisation.

Par arrêté du préfet de police en date du 26 décembre 1951, la société anonyme André Citroën est autorisée à exploiter à Paris, 37, rue du Bois-des-Caures, un dépôt de 140.000 litres de liquides inflammables de la 2e catégorie dont le point d'inflammabilité est supérieur à 80° (2e classe).

Copie dudit arrêté déposée aux archives du commissariat du quartier des Epinettes où tout intéressé pourra prendre connaissance des conditions auxquelles cette autorisation est subordonnée.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Vagnas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Vagnas, par Vallon.

14 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Lecelles.** But: soutien matériel et moral de l'école. Siège social: rue Neuve, Lecelles.

14 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Ciné-Club du comité d'entreprise de l'U. R. S. S. A. F. (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale).** But: développer l'art cinématographique. Siège social: 47, avenue Simon-Bolivar, Paris.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de Bois-le-Roi.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: écoles communales, Bois-le-Roi.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Amicale laïque de San-Giovanni.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, San-Giovanni-de-Mariani.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association des parents d'élèves de l'école de la Glacerie de Chantereine.** But: grouper les chefs de famille; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue de Pise, Thourotte.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association de parents d'élèves de l'école publique de Peseux.** But: liaison entre le personnel enseignant et les parents des élèves. Siège social: mairie de Peseux.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Amicale laïque de Houécourt.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire et permettre ainsi l'émancipation civique, intellectuelle et sociale des habitants. Siège social: école de garçons, Houécourt.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Groupe Saint-Pierre de Machault.** But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: presbytère de Machault.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Salans.** But: établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire; organiser des œuvres périscolaires. Siège social: école publique, Salans, par Fraisans.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Amicale laïque de la Celle.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école, la Celle.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Dangeau.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Dangeau.

15 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: 29, rue du Docteur-Coubronne, Hem.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association éducative des anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Mont.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Mont.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sartène. **Association de parents d'élèves de Serra-di-Scopaméne.** But: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation des loisirs culturels. Siège social: école publique, Serra-di-Scopaméne.

15 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Société musicale d'Ablis.** But: instruction musicale des jeunes gens; concerts. Siège social: mairie d'Ablis.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale des anciens marins de Vizille et des environs.** But: resserrer les liens d'amitié et entr'aide mutuelle. Siège social: café Fournier, Vizille.

16 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association de parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux maîtres et aux familles. Siège social: rue du Fouath, Wavrin.

16 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Cercle franco-musulman des anciens combattants.** But: maintien et raffermissement des liens de camaraderie unissant les anciens combattants au front. Siège social: chez l'un des membres, Meguireche Bachir (gérant), rue Principale, Duzerville (village).

17 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Gers. **Association des familles gasconnes de Vic-Fezensac.** But: aide, défense et protection matérielle et morale de la famille. Siège social: rue Lafayette, Vic-Fezensac.

17 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association amicale des anciens élèves, parents et amis de l'école publique du centre d'Anor.** But: s'occuper de toutes œuvres post et périscolaires, assistance mutuelle, amélioration morale, encouragement aux élèves des écoles publiques et aux cours d'adultes, conférences, concerts, fêtes, jeux, bibliothèque; veiller à la défense et au développement de l'école publique. Siège social: école des garçons du centre, Anor.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **S. A. P. H. O.-Sports.** But: football. Siège social: 120, rue du Château-des-Rentiers, Paris.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Houseseras.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: domicile du président, M. Marc Pierhol, Houseseras.

18 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Houga.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école libre, le Houga.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Routes de l'Est.** But: groupement des meilleurs hôteliers restaurateurs de la région de l'Est de la France. Ses moyens d'action consistent principalement dans l'union entre ces hôteliers et restaurateurs pour faire connaître au public les bonnes tables et les hôtels réputés de la région et entretenir une liaison étroite entre eux, tant au point de vue professionnel que commercial et publicitaire. Siège social: 213, rue de Vaugirard, Paris.

18 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Laval. **Association de l'amicale des écoles publiques de Saint-Berthevin-lès-Laval.** But: favoriser le développement des œuvres éducatives populaires; aider les écoles moralement et matériellement. Siège social: école publique de garçons, Saint-Berthevin-lès-Laval.

19 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Pont-Sainte-Maxence.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Pont-Sainte-Maxence.

19 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Geneviève du Plessis-Robinson.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Geneviève, 8, avenue du Général-Leclerc, le Plessis-Robinson.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Coopérative des élèves de l'école Jean-Jaurès.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: 2, place Jean-Jaurès, Rueil-Malmaison.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Villeneuve.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Villeneuve.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Lafouillade.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Lafouillade.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Fontvernhes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Ursule, Fontvernhes.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Brandonnet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Brandonnet.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lafouillade.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Lafouillade.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Galgan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Galgan.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Rieupeyroux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Rieupeyroux.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles des Albres.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, les Albres.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Asprières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Asprières.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Roussennac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Roussennac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Foy de Decazeville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 17, avenue Cabrol, Decazeville.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Graves.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Graves.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Peyrusse-le-Roc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Peyrusse-le-Roc.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Najac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Najac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Cransac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Cransac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Charles de Cransac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 5, place Jean-Jaurès, Cransac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vaillhourles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Vaillhourles.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Najac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Najac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte d'Ols-et-Rinhodes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Ols-et-Rinhodes.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Salles-Courbatiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Salles-Courbatiers.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Salvadou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Salvadou.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Prévinquières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Prévinquières.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Salvadou.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Salvadou.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons d'Aubin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Aubin.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Druihe.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Druihe.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Druihe.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Druihe.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Theron.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Theron.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Bor.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Bor.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Mauron.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Mauron.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Cabanes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Cabanes.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Foissac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Foissac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Compolibat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Compolibat.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pachins.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Pachins.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Aubin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Aubin.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lunac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Lunac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles des Mazières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, les Mazières.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sanvensa.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Sanvensa.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sanvensa.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Sanvensa.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Labastide-l'Evêque.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Labastide-l'Evêque.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Treize-Pierres.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Treize-Pierres.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Morlhon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Morlhon.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Savignac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Savignac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lalo.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Lalo.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Monteils-le-Colombier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Monteils-le-Colombier.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lugan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Lugan.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vabre-Tizac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Vabre-Tizac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Rivière-de-Rieupeyroux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Rivière-de-Rieupeyroux.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Montbazens.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Montbazens.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Salvagnac-Saint-Loup.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Salvagnac-Saint-Loup.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Veuzac.** But : grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Veuzac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Villeneuve.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Villeneuve.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Livinhac-le-Haut.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Livinhac-le-Haut.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Eloi de Decazeville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: avenue Maréchal-Foch, Decazeville.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Naussac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Naussac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Livinhac-le-Haut.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Livinhac-le-Haut.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Galgan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Galgan.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Fontvernhes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Fontvernhes.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Montbazens.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Montbazens.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Maleville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Maleville.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Miquel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Miquel.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Flagnac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Flagnac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Almon-les-Junies.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Almon-les-Junies.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Septfonds.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Septfonds.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Firmy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Firmy.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Firmy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Firmy.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Cénac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Cénac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vaureilles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Vaureilles.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Gua.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Gua.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte d'Artigue.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte, Artigues.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Arcanhac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Arcanhac.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Viviez.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Viviez.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Viviez.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Viviez.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Capdenac-Gare.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 13, rue Carnot, Capdenac-Gare.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée Jeanne-d'Arc de Capdenac-Gare.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, rue Carnot, Capdenac-Gare.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Cadour.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Cadour.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Igest.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Saint-Igest.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons des Taillades.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, les Taillades.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Gua.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, le Gua.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Lanuéjouls.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Lanuéjouls.

21 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. Coopérative scolaire **Joyeux Essaims.** But: développer et resserrer les liens de solidarité entre les élèves. Siège social: école de garçons, Inkermann.

21 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des étudiants néo-calédoniens et néo-hébridais.** Modifications dans la composition du bureau, aux statuts et au siège social, qui a été transféré du 9, rue Edouard-Detaille, Boulogne-sur-Seine, au 27, rue Marbeuf, Paris.

22 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Largentière. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Labeaume.** But: assurer le fonctionnement de l'école. Siège social: école libre mixte, Labeaume.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

22 janvier 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association sportive du centre d'apprentissage de filles.** But: développer les sports. Siège social: 7, place Sainte-Croix, Arras.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sartène. **Amis de l'école laïque du canton de Sartène.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons, Sartène.

23 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Jeunesse sportive de Landéhen.** But: développer chez les jeunes ruraux leurs forces physiques et morales par la pratique rationnelle des sports. Siège social: mairie de Landéhen-Maroué.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Les Messagers de la gaîté.** But: propagation du théâtre amateur. Siège social: école Plein Air, 10, rue de Saucé, Montfort-l'Amaury.

23 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Nicky-Club.** But: société d'encouragement au bien. Siège social: 34, rue des Pipots, Boulogne-sur-Mer.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école de Nœrs.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Nœrs, par Longuyon.

24 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Les Amis réunis du faubourg de Lens.** But: arbre de Noël des enfants du faubourg, aide aux vieux et vieilles du quartier. Siège social: café Detacroix, 21, boulevard Gabriel-Péri, Hénin-Liétard.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Musique municipale et S. N. C. F.** But: permettre à ses membres l'épanouissement de leur goût pour l'harmonie. Siège social: mairie de Veynes.

24 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association Ginette-Neveu.** But: perpétuer la mémoire, les enseignements et l'exemple de la grande violoniste française. Siège social: 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Jazz-Club de Paris et d'Ile-de-France.** But: faire connaître et apprécier la véritable musique de jazz. Siège social: 33, rue de Seine, Paris.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Comité du centenaire du général de Castelnau.** But: élever au général de Curières de Castelnau, enfant de Saint-Affrique, un monument pour perpétuer sa mémoire. Siège social: hôtel de ville, Saint-Affrique.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école d'Isles-les-Meldeuses.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Isles-les-Meldeuses.

25 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Saint-Barthélemy.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Barthélemy.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Blandy-les-Tours.** But: défense de l'école publique et toutes activités éducatives. Siège social: mairie, Blandy-les-Tours.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale laïque des écoles publiques de Saint-Plaisir.** But: éducation scolaire, postscolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons, Saint-Plaisir.

25 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Fournier.** But: rendre la culture agréable et complète. Siège social: 7, avenue de Saint-Mandé, Paris.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Champdeuil.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école mixte, Champdeuil.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Cutrelles.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Cutrelles, par Donnemarie-en-Montois.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Société de chasse d'Armillac.** But: répression du braconnage, protection du gibier sédentaire, constitution de réserves. Siège social: société de chasse, mairie, Armillac.

26 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Amicale laïque de Montboucher.** But: aider l'école laïque et prolonger son action. Siège social: mairie, Montboucher.

26 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Mains unies** (Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Guermantes). But: défense des intérêts des élèves et du maître; amélioration de l'équipement scolaire; voyages d'études et d'agrément. Siège social: mairie-école, Guermantes, par Lagny.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Saint-Sauveur-lès-Bray, par Bray-sur-Seine.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours Roche,** 33, rue Cortambert, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 33, rue Cortambert, Paris.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Valvignères.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre de filles, Valvignères.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Domfront.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur, 3, rue de la Gare, Domfront.

28 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association de parents d'élèves et amis de l'école laïque de Ponteils.** But: défense des intérêts de l'école, œuvres éducatives. Siège social: école publique, Ponteils.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des écoles publiques de Seine-Port.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de filles, Seine-Port.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Comices agricoles de la Puisaye.** But: développement des activités agricole, industrielle, commerciale et artisanale en Puisaye. Siège social: mairie, Toucy.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Foyer rural de Sommerviller.** But: organisation de loisirs par des activités à caractère récréatif et éducatif. Siège social: école de garçons, Sommerviller.

28 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des locataires de l'immeuble 84, rue Lamarck,** à Paris. But: défense, dans le cadre des lois en vigueur, des intérêts locatifs de ses adhérents. Siège social: 84, rue Lamarck, Paris.

29 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Association des combattants prisonniers de guerre de Loudun.** But: défense des intérêts matériels et moraux des anciens prisonniers de guerre et de leurs familles. Siège social: hôtel de ville, Loudun.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale scolaire de Chenoise.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école des filles, Chenoise.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de l'Indre. **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Saint-Gabriel.** But: grouper les familles ayant la charge d'enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école. Siège social: école privée, Saint-Cyran-du-Jambot.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Groupements catholiques des parents d'élèves du collège Alfred-de-Vigny de Loches.** But: procéder à toute étude, à toute organisation, à toute démarche et à toute réalisation se rapportant: à l'organisation matérielle de l'enseignement religieux des enfants, prévu par l'article 1er de la loi du 9 décembre 1905; aux intérêts religieux des enfants ou à leur éducation, suivant les principes catholiques; à la participation à toute institution ayant pour but les objets indiqués ci-dessus. Siège social: salle Saint-Antoine, place de Verdun, Loches.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Groupement d'amitiés nord-africaines de la Loire (G. A. N. A. L.).** But: développer des rapports d'amitié en aidant les ressortissants d'Afrique du Nord et leurs familles à s'adapter à la vie européenne. Siège social: 6, rue Mi-Carême, Saint-Etienne.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Meuse. **Association nationale des cheminots anciens combattants prisonniers et victimes de guerre** (section de Bar-le-Duc). But: défendre les intérêts de ses adhérents sur le plan professionnel et administratif. Siège social: 6, route de Bar, Fains-les-Sources.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Cercle de la Boule sportive de l'Habitarelle.** But: procurer à ses membres des distractions saines et intéressantes. Siège social: l'Habitarelle, commune des Salles-du-Gardon.

30 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Belleroche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, bourg de Belleroche.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Ligue de Provence de volley-ball.** But: contrôler, organiser et développer le volley-ball dans la Provence. Siège social: 41-45, rue Breteuil, Marseille.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Comité d'aide aux vieux travailleurs de Port-Brillet.** But: aide aux vieux travailleurs par des dons en nature et en espèces. Siège social: mairie de Port-Brillet.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Amicale laïque du Cours.** But : éducation. Siège social : école publique, le Cours.

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Lucien-de-Hirsch** (section filles). But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 70, avenue Secrétan, Paris

30 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Lucien-de-Hirsch** (section garçons). But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien moral et matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 68, avenue Secrétan, Paris

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Saint-Gildas.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Saint-Gildas.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis des écoles publiques de la Ferté-Gaucher.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école de garçons, la Ferté-Gaucher.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association de parents d'élèves du pensionnat La Haute-Futaie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 5 *bis*, place Jean-Mermoz, Montfermeil.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Thieux.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Société communale des chasseurs de Saint-Bonnet-l'Enfantier.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, constitution de réserves pour le repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Bonnet-l'Enfantier.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Société communale des chasseurs d'Eyrein.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, constitution de réserves pour le repeuplement. Siège social: mairie d'Eyrein.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. Société d'éducation populaire laïque **Les Amis de l'école de Bosseval.** But: éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école, Bosseval.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Victor-Hugo, Arques.

31 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Martin.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: rue Victor-Hugo, Arques.

31 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association des parents d'élèves des classes élémentaires de l'institution Jeanne-d'Arc de Fontainebleau.** But: soutien de l'école et collaboration avec les maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente avec autres associations analogues; encaissement des allocations scolaires. Siège social: 1, rue Saint-Merry, Fontainebleau.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Sauveur.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Sauveur, 4, rue Vauban, Brest.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Victoires.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-des-Victoires, au bourg de Milizac.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Charles, rue Amiral-Guépratte, Guipavas.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles de Recouvrance.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des filles de Recouvrance, 8 *bis*, rue Vauban, Brest.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de la Croix-Rouge.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de la Croix-Rouge, 94, rue Robespierre, Brest-Lambézellec.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons de Locmaria-Plouzané.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, à Locmaria-Plouzané.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Locmaria-Plouzané.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles de Locmaria-Plouzané.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Sainte-Jeanne-d'Arc, bourg de Gouesnou.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Sainte-Thérèse, Guilers.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Saint-Joseph, bourg de Gouesnou.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Plouider.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles, Plouider

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, bourg de Saint-Thonan.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Sainte-Marie, Guilers.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons Saint-Joseph, Ravéan en Plabennec.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, bourg de Kersaint-Plabennec.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-d'Espérance.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-d'Espérance, bourg de Logonna-Daoulas.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Bourg-Blanc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des filles Bourg-Blanc.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école privée des garçons de Bourg-Blanc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée des garçons, Bourg-Blanc.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, rue de Brest, bourg de Plouzané.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, bourg de la Trinité en Plouzané.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association des parents d'élèves du pensionnat Saint-Louis.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: pensionnat Saint-Louis, 7, rue Rognon, Oran.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Cantine scolaire autonome de Ferrière-sur-Beaulieu.** But: permettre le bon fonctionnement et la gestion de la cantine scolaire assurant un repas chaud aux élèves des écoles publiques communales. Siège social: école de garçons, Ferrière-sur-Beaulieu.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Comité des fêtes de Ferrière-sur-Beaulieu.** But: assurer l'organisation des fêtes publiques et gérer les fonds nécessaires à cette organisation. Siège social: mairie de Ferrière-sur-Beaulieu.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Amis de l'école publique de Nonville.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire. Siège social: école publique, Nonville.

1er février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-des-Fontaines.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-des-Fontaines, à l'Abbaye en Daoulas.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc,** Fontvieille. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants instruits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, quartier Croix-Rouge, Fontvieille.

1er février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école de Fleury.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école, Fleury-en-Bière.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue de Fourmies, Etrœungt.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Roussillon.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: école privée de filles, Roussillon.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école de Montfort-Pont-de-Gennes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Montfort-le-Rotrou.

2 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque.** But: défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de Xoulces, Cornimont.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de la Meilleraie-Tillay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles, la Meilleraie-Tillay.

2 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de la Meilleraie-Tillay.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons, la Meilleraie-Tillay.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rodez. **Cyclos touristes ruthénois** transfère son siège social du café des Colonnes, avenue Victor-Hugo, Rodez, à l'hôtel du Midi, 1, rue Béteille, Rodez.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Judo-Club dunkerquois.** But: pratique du judo, jiu-jitsu, self-défense, close-combat et éducation physique. Siège social: 162, rue de l'Hôtel-de-Ville, Malo-les-Bains.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Union sportive Saint-Egreve.** But: omnisports, éducation physique et morale de la jeunesse. Siège social: mairie de Saint-Egreve.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves du cours de l'Abbaye-aux-Bois.** But: toutes activités licites profitables à l'établissement. Siège social: 80, rue du Cherche-Midi, Paris.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale des ouvriers et employés de la société Le Matériel de raccordement téléphonique.** But: venir en aide aux adhérents et resserrer les liens d'amitié. Siège social: 36, boulevard Michelet, Marseille.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Club des X X X.** But: faire revivre les jeux folkloriques de la région, créer une ambiance d'amitié et de respect entre les habitants d'un même quartier, leur donner au sein de l'amicale un amusement peu coûteux, éviter la dispersion de la jeunesse vers des plaisirs frelatés et onéreux, venir en aide aux nécessiteux. Siège social: rue Vermersh, Vieux-Condé.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Tablier.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, le Tablier.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Tablier.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Tablier.

4 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque du groupe scolaire de la Vigne-Henry.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux du groupe scolaire. Siège social: domicile du président, M. Aimé Adam, comptable, rue de la Corvée, Saint-Dié.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves de l'enseignement du premier degré de l'institut Maintenon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école dans les classes du premier degré, exercer toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et à l'école. Siège social: institut Maintenon, 12, rue Michel-Ange, Paris.

4 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. « Syndexom », syndicat de défense des exploitants d'œuvres musicales et de musique enregistrée, change son titre et devient **« Syndem », syndicat de défense des exploitants musicaux.** Modification aux statuts. Siège social: 91, rue Saint-Lazare, Paris.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association amicale des visiteurs médicaux du Sud-Est de la France.** But: relations amicales. Siège social: 5, rue Gustave-Deloye, Nice.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Bellefonds.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile a la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 161, rue Beauvoisine, Rouen.

5 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Ring Saint-Jean.** But: pratique de la boxe et de la culture physique. Siège social: 56, rue de l'Evêché, Marseille.

6 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Comité cycliste de Paramé.** But: organisation de courses cyclistes, éducation physique. Siège social: mairie de Paramé.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Groupement des Savoyards du Nord et amis de la Savoie.** But: grouper les originaires des deux Savoies et les sympathisants; établir entre eux des liens de solidarité et d'amitié. Siège social: hôtel Moderne, 7, parvis Saint-Maurice, à Lille.

6 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association des parents d'élèves de l'école d'Hennezel.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Hennezel.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque d'Arches.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de garçons, Arches.

7 février 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Football-Club commerçants et artisans de Belfort.** But: éducation physique et pratique du football. Siège social: 44, rue Voltaire, Belfort.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1952: page 511, 2e colonne, les associations de parents d'élèves des écoles privées ci-après désignées ont été déclarées non pas à la sous-préfecture de Castres, mais à la préfecture du Tarn:

Association des parents d'élèves de l'école Saint-Céry, près Rabastens.

Association des parents d'élèves de l'école maternelle, dite Asile Sainte-Emilie, à Rabastens.

Association des parents d'élèves de l'école de garçons, dite La Fite, à Rabastens.

Association des parents d'élèves de l'école Saint-Victor, commune de Confouleux, canton de Rabastens.

Association des parents d'élèves de l'école de filles, dite Puységur, à Rabastens.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1952: page 611, 2e colonne, avant-dernière annonce, au lieu de: « Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-Laurent-de-la-Salle », lire: **« Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte de Saint-Laurent-de-la-Salle ».**

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 février 1952: page 1743, 1re colonne, dernière insertion, au lieu de: « Association de parents d'élèves de Châteaubriand », lire: **« Association de parents d'élèves du cours Chateaubriand ».**

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

9 janvier 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 25 janvier 1952.) **Fédération internationale d'associations nationales d'ingénieurs.** But: renforcer les liens culturels entre les ingénieurs des divers pays membres et étudier les problèmes humains et sociaux qui leur sont communs. Siège social: 19, rue Blanche, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.